Snam.infos

Un congrès réussi
Une nécessité face aux menaces populistes et anticulturelles

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
DE **L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS D'ARTISTES MUSICIENS DE FRANCE CGT**
N° 60 - DECEMBRE 2016

Union Nationale des Syndicats d'Artistes Musiciens de France - CGT
- SNAM -

14-16 rue des Lilas - 75019 Paris
En France : ✆ 01 42 02 30 80 - Fax 01 42 02 34 01 - International : ✆ + 33 1 42 02 30 80 - Fax + 33 1 42 02 34 01
e-mail : snam-cgt@wanadoo.fr - site : http://www.snam-cgt.org
Présidents d'Honneur : *Jean BERSON ✞ - Marcel COTTO ✞*

Bureau exécutif

COMITÉ DE GESTION

Président . . . . . Yves SAPIR *
Vice-présidente . . . . . Catherine AMBACH *
Secrétaire général . . . . . Philippe GAUTIER *
Secrétaire général adjoint . . . . . Michel VIE *
Trésorier . . . . . Nicolas CARDOZE *
Secrétaire générale adjointe chargée des affaires internationales . . . . . Karine HUET *

Secrétaires nationaux Corynne AIME, Catherine AMBACH, Yann ASTRUC, Alain BEGHIN, Sylvain CHARRIER, Mathieu CROCHEMORE, Karine HUET, Aurélia JEANNET, Jean-Baptiste JOURDIN, Yoan KERAVIS, Erwan LE ROUX, Gilles LOULIER, Judith PAIMBLANC, Marc PINKAS, Christophe PONS, François SAUVAGEOT, Olenka WITJAS

COMITÉ TECHNIQUE

Branche nationale de l'enseignement . . . . . Mélodie CARECCHIO (secrétaire) *
Branche nationale des ensembles permanents . . . . . Jean HAAS (secrétaire) *
Branche nationale des musiques actuelles. . . . . Patrick DESCHE (secrétaire) *

* *Secrétariat*

Commission financière et de contrôle

Florence CANTUEL, Georges SEGUIN, Gérard THEVENOT

Bon de commande

du guide pratique 2016 des droits des salariés du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel

15ème édition - octobre 2016

Nom . . . . . Prénom . . . . . .

Adresse . . . . . .

Code postal . . . . . Ville. . . . . .

TARIFS : 15 euros + FRAIS D'ENVOI POUR UN GUIDE 3,51 euros, SOIT UN TOTAL DE **18,51 euros**
(chèque à l'ordre du SNAM 14-16 rue des Lilas 75019 Paris)

Guide 15ème édition Dépôt légal : octobre 2016 Copyright FNSAC-CGT

“Snam.infos”
Bulletin trimestriel du SNAM

Correspondance :
SNAM
14-16 rue des Lilas, 75019 Paris
En France :
Tél. 01 42 02 30 80
International :
Tél. + 33 1 42 02 30 80
e-mail : snam-cgt@wanadoo.fr
site : http://www.snam-cgt.org

Tarifs et abonnement
Prix du numéro :
4 Euros (port en sus : tarif “lettre”)
Abonnement : 15 Euros (4 numéros)

Directeur de la publication : Yves Sapir
Rédacteur en chef : Marc Slyper
Maquette, photocomposition : Nadine Hourlier
Une : Patrick Desche-Zizine
Photogravure, impression
P.R.O.F.
1 passage des Acacias
77176 Savigny-le-Temple

Routage : O.R.P.P.

Commission paritaire : 0120 S 06341
Dépôt légal : 4ème trimestre 2016
ISSN : 1260-1691

Union Nationale des Syndicats d’Artistes Musiciens de France - CGT (SNAM)

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l’Audiovisuel et de l’Action Culturelle (FNSAC/CGT)

Fédération Internationale des Musiciens (FIM)

Sommaire

Un début d’année sous le signe de l’incertitude ..... p. 4

Intervention d’Yves Sapir au pot fraternel du 21ème congrès du SNAM à l’occasion du départ de Marc Slyper du poste de secrétaire général ..... p. 6

Discours introductif d’Yves Sapir, président ..... p. 4

Trois débats thématiques du XXIème congrès du Snam ..... p. 8

Rapport d’orientation ..... p. 6

Motions adoptées ..... p. 15

Bordeaux, Avignon, Montpellier, Metz… Les emplois permanents des artistes interprètes de la musique et de la danse menacés ..... p. 24

En guise de voeux pour 2017

Nous sortons d'une année qui fut mouvementée pour nos métiers avec, pour une fois, et grâce aux mobilisations des artistes et des techniciens avec la Cgt-Spectacle, l'adoption de nouvelles règles pour l'assurance chômage des intermittents du spectacle. Mais aussi, et c'est moins drôle, l'adoption de la loi dite LCAP cet été qui, au détour d'un paragraphe, légalise le travail gratuit des amateurs sur scène. Autre contradiction, au moment où l'Etat annonce vouloir réduire la précarité de l'emploi dans nos secteurs par le biais du FONPEPS (Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle), l'Opéra National de Bordeaux annonce supprimer des emplois d'artistes permanents.
Où est la cohérence ?

Le SNAM-CGT entame cette nouvelle année avec une équipe renouvelée qui, avec tous nos syndicats régionaux, aura à cœur de faire front.

Si nous voulons que 2017 soit l'occasion d'avancées pour les artistes et pour la musique nous devons garder à l'esprit que la mobilisation collective, quelle que soit sa forme, est le seul moyen d'espérer des lendemains qui chantent.

Yves SAPIR, Président
Philippe GAUTIER, Secrétaire général

Un début d'année sous le signe de l'incertitude

A quelques mois des échéances électorales les dossiers chauds de cette nouvelle année sont à la hauteur des déceptions, des incertitudes voire des reniements mais aussi d'avancées sociales, juridiques et de soutien à l'emploi non négligeables.
Trois ministres de la culture et de la communication se sont succédées, nous avons connu des missions, des médiations, des projets de loi finalement adoptés mais bien décevants, voire dangereux.
La réforme territoriale et les baisses de dotation, les changements de majorité des exécutifs ont entraîné de nombreuses baisses de financement des pertes de sens au détriment du service public des arts et de la culture.
L'application de la loi du 7 juillet 2016 relative à la création, à l'architecture et au patrimoine relève notamment de la finalisation de nombreux arrêtés qui peuvent entraîner des conséquences décisives pour l'avenir de nombre d'ensembles et de structures permanents labellisés qui organisent et développent les missions de service public.
Les réformes de l'enseignement et de l'éducation artistique réclament aussi notre attention, voire notre mobilisation.
La mise en œuvre de nombreuses décisions tout comme la poursuite de la négociation collective vont nous mobiliser et demander toute notre vigilance et notre détermination.
Le Snam, qui vient de tenir son 21ème congrès, et d'élire une toute nouvelle direction et un nouveau Secrétaire général, sera comme toujours bien présent au cœur de la mobilisation collective.

Budget du ministère de la culture et de la communication

Les différentes mobilisations que nous avons menées et initiées au travers des Marches pour la culture, des mobilisations de 2014 autour de la réforme du régime d'assurance chômage, de celles pour le re-financement des conservatoires par le ministère… ont abouti à une augmentation conséquente du budget du ministère. La présentation trompeuse, en faisant entrer dans le champ de ce budget les recettes des taxes affectées et les crédits d'impôts, par le ministère du niveau de cette augmentation ne nous détourne pas du travail qui reste à faire pour que le budget et l'avenir même du ministère permettent le développement du service public des arts et de la culture.

Suite de la loi travail

La modification de la hiérarchie des normes pourrait porter un coup quasiment fatal aux conventions collectives de branche. Pourtant, en réponse aux mobilisations considérables, le gouvernement a in fine inclus dans la loi un travail de définition de l'ordre public conventionnel. Il s'agit ni plus ni moins que de préciser ce qui, au regard de la hiérarchie des normes, relèverait de la convention collective de branche ou de l'accord d'entreprise.

Nous avons entrepris ce travail au sein de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles pour renforcer la place et le poids de la convention collective nationale face aux accords d'entreprise.

Dans le secteur privé le travail reste plus incertain. Les employeurs essayant de faire de la loi travail un effet d'aubaine pour les entreprises qui permettrait aux accords d'entreprises de détricoter la convention collective nationale.

Cette position des employeurs ne peut être définitive. Elle est en tout cas totalement contradictoire avec la position de ces organisations qui ont imposé des contributions sociales plancher aux petites entreprises du secteur privé.

Suite de l'adoption de la loi du 7 juillet 2016 (LCAP)

- Décrets et arrêtés

Les décrets d'application de ladite loi sont parvenus à l'étude au Conseil d'Etat avant la fin de l'année 2016. Il nous reste à finaliser l'ensemble des arrêtés que ce soit ceux liés aux labels ou ceux comme celui sur la pratique amateur lié au décret d'application de la loi.

- Arrêtés orchestres, maisons d'opéra

Le travail reste à faire. Depuis bien longtemps nulle réunion n'a été organisée, un changement est intervenu à la

direction et dans les services de la DGCA et nous ne savons toujours pas à quelle sauce on veut nous manger. Il en va tout particulièrement des arrêtés orchestres, maisons d'opéras, SMAC… En ce qui concerne l'arrêté maisons d'opéra une prochaine réunion est prévue. Pour mémoire, un bras de fer est engagé entre nous et les Forces musicales sur la défense de la permanence de l'emploi. Ainsi, nous proposons que pour bénéficier du label, et donc des financements publics de l'Etat, voire des collectivités territoriales, 80 % des représentations doivent relever de l'activité des ensembles permanents composés d'artistes interprètes permanents fidélisés avec cette maison. Les Forces musicales, elles, proposent de passer de 80 % à 50 %, ce qui constitue bien évidemment une attaque en règle contre l'emploi permanent pour le développement de la précarité des contrats.

Par ailleurs nous souhaitons encadrer dans les arrêtés orchestres et maisons d'opéra le recours à des groupements ou artistes isolés pratiquant en amateur. Il en va ainsi de la défense et du développement de la permanence de l'emploi.

- Arrêté observatoire de l'économie de la musique

Là aussi nous avons à nous retrousser les manches. Nous avons milité et été parmi les principaux initiateurs des suites du protocole Schwartz en particulier sur l'observatoire de l'économie de la musique. Cet observatoire est donc accueilli au CNV. Nous avons insisté pour que la gouvernance tienne compte des organisations professionnelles concernées. Nous ne pouvons accepter cet arrêté en l'état qui, avec 5 représentants des salariés parmi les 35 membres du comité d'orientation, ne tienne pas compte de notre place et du rôle que nous jouons dans cette filière. Les 5 représentants sont répartis à égalité entre les 5 confédérations actuellement représentatives au niveau national. A tout le moins nous revendiquons 4 sièges : un pour le SNAM, un pour la fédération, un pour le SFA et un pour le SYNPTAC.

Le FONPEPS

Le projet du gouvernement et du ministère de la culture s'est beaucoup inspiré des propositions que le SNAM avait faites et qui ont été reprises par la fédération.

GIP Cafés-culture

A compter du 1er janvier 2017 le GIP est doté d'une enveloppe de 500 000 euros annuels pour lui permettre de se développer au niveau national. Cet apport doit permettre d'amener l'ensemble des collectivités territoriales à adhérer au GIP et à financer l'aide à l'emploi artistique direct.

Aides à l'emploi édition phonographique

Les travaux ont bien avancé. Le dispositif d'aides sera hébergé par le CNV. Il sera doté de 960 000 euros provenant des irrépartissables de la rémunération des musiciens pour les fonds de catalogue. Le FONPEPS interviendra à même hauteur, c'est-à-dire 960 000 euros. C'est donc un 1 920 000 euros qui viendront aider l'emploi artistique pour édition phonographique en 2017. Ces aides sont destinées aux enregistrements produits par des TPE au sens européen (équivalent temps plein) et moins de 2 millions annuels de chiffre d'affaires. C'est près de 1200 enregistrements qui pourront être aidés pour une moyenne de 4 ou 5 musiciens de quatre séances d'enregistrement par musicien pour une prise en charge de 50 % de la masse salariale. Ce dispositif s'inspire de celui des cafés-culture proposant une prise en charge proportionnelle au nombre d'artistes interprètes ayant participé à l'enregistrement. La mise en œuvre et la pérennité de ces fonds d'aides à l'emploi pour édition phonographique doit entraîner une modification de la convention collective.

Aides à l'emploi artistique pour les petites salles de spectacle

Aujourd'hui le ministère n'a organisé aucune réunion sur ce dispositif. Pour autant à compter du 1er janvier 500 000 euros seront attribués. Ce dispositif d'aides à l'emploi sera accueilli au CNV et concernera les théâtres de moins de 100 places et les salles de musique de moins de 300. Nous insisterons pour que ce soit un dispositif d'aides proportionnelles au nombre d'artistes interprètes concernés et qu'il tienne compte d'un minimum de 15 % d'emplois directs sur l'année N-1.

Aides à l'emploi artistique en cas de tournées d'export

Cette enveloppe n'était pas prévue à l'origine dans le FONPEPS présenté par le ministère. Un prochain rendez-vous devrait nous permettre d'obtenir une enveloppe de mise en œuvre d'un fonds d'aides à l'emploi pour les artistes interprètes en cas d'export. Il s'agira de s'inspirer de ce que les autres dispositifs prévoient : une prise en charge de la masse salariale proportionnelle au nombre d'artistes interprètes concernés, quels que soient les esthétiques artistiques et le modèle économique de production.

Plafond de la taxe affectée au CNV

Après une bataille onirique à l'Assemblée nationale et au Sénat où nous avons assisté à une infirmation de la position d'Audrey Azoulay, ministre de la culture, par la Commission des finances de l'Assemblée nationale in fine le plafond du CNV a été relevé lui permettant ainsi de profiter de la totalité de la taxe affectée qu'il génère.
La suppression totale et définitive de ce plafond reste à l'ordre du jour.

Taxe Google

Un projet de taxe Google a été bloqué à l'Assemblée nationale et au Sénat. Nous ne pouvons accepter que cette taxe aille uniquement au cinéma et à l'audiovisuel et boude une fois de plus l'ensemble de la filière musicale. Le juste partage de la valeur créée dans l'économie numérique, qui prenne en compte le rôle essentiel de la filière musicale reste encore à mettre en place par la loi et par des taxes affectées.

Intervention d'Yves Sapir au pot fraternel du 21ème congrès du SNAM à l'occasion du départ de Marc Slyper du poste de secrétaire général

Bonjour à tous et toutes,

Au nom du SNAM-CGT, je tiens à vous remercier d'avoir accepté notre invitation. Comme vous le savez, les représentants des syndicats d'artistes musiciens de France se réunissent ces lundi 11 et mardi 12 décembre pour tenir le 21ème congrès de leur union.

Cette réunion statutaire se déroule dans un climat politique et social particulièrement tendu et nos organisations se doivent d'organiser pour et avec nos collègues la résistance aux thèses et aux projets les plus réactionnaires qu'on ait eu à affronter depuis bien longtemps.
Entre les horreurs des conflits internationaux, la montée des partis d'extrême droite, les reniements des promesses passées et les promesses de lendemains qui ne chanteront pas, les motifs de réjouissance sont assez rares. Pourtant, comme l'ont montré les débats que nous avons eus au cours de cette journée, nos militants sont plus que jamais mobilisés et désireux de peser de tout leur poids pour que les scénarios les plus sombres qu'on nous présente comme inéluctables soient démentis.

Bon, en fait, je dois vous dire que j'hésite un peu à poursuivre mon intervention dans cette veine un brin militante en évoquant la question de la pratique amateur, des labels nationaux, des fonds d'aide à l'emploi et de la précarité des professeurs de l'enseignement spécialisé… Le fait de tenir captifs, le directeur de la musique, un nombre considérable de responsables du ministère de la culture et de la communication et tout un aéropage d'éminentes personnalités du monde des arts et de la culture et la perspective de les faire adhérer à la CGT par un discours fleuve de 6 heures est je dois l'avouer assez tentante. Mais il semblerait que le temps qui nous est imparti et la promesse d'une coupe de champagne ne doivent me faire abandonner ce projet exaltant.

En réalité, si nous vous avons conviés à ce pot amical, c'est que nous avons souhaité célébrer ici avec vous, non pas le départ à la retraite de Marc Slyper, mais plutôt son parcours et son engagement pour les droits des artistes musiciens.

Le nombre et la qualité des personnalités réunies autour de lui aujourd'hui démontrent à eux seuls la considération et l'estime que Marc a su gagner auprès, bien sûr de nos compagnons de lutte mais aussi de nos interlocuteurs politiques, institutionnels ou sociaux.

Le caractère singulier du parcours de Marc, ce qui rend son apport déterminant, non seulement dans l'histoire de notre Union mais dans celle du syndicalisme français, c'est d'avoir réussi à faire prendre conscience la direction du SNAM et finalement une grande partie des professionnels de la musique que l'exercice de leur art se déployait dans un environnement social et politique qui les concernait et sur lequel ils pouvaient agir.

J'ai le souvenir, et les numéros du journal du SNAM qui s'appelait alors l'Artiste Musicien des préoccupations qui agitaient le SNAM à cette époque. On y parlait tarifs d'enregistrements, auditions de contrôle dans les orchestres, défense des droits des artistes mais dans une dimension totalement autocentrée.
Le SNAM n'intervenait quasiment jamais dans les débats de la fédération du spectacle qui était jugée trop politisée par les dirigeants de l'époque. Le fait même de pouvoir imaginer évoquer une solidarité interprofessionnelle, de penser à la place et au rôle de l'artiste dans la cité, d'analyser les problématiques en termes missions de service public, de resituer notre activité dans une cohérence historique, économique ou sociale heurtait profondément les usages de notre organisation et était irrémédiablement considéré comme hors sujet.

On n'a peut-être jamais mesuré à quel point la mutation largement initiée par Marc Slyper n'allait pas de soi.
Pour les acteurs, les plasticiens et évidemment les cinéastes ou les gens de lettres, le rapport au réel est constitutif de leur mode de création ou d'expression car il est la matière première avec laquelle ils doivent composer. De tous temps ces artistes furent nombreux, soit dans l'exercice de leur pratique artistique, soit personnellement comme militants ou simples citoyens à s'engager aux côtés des organisations politiques ou syndicales. Le langage musical, lui, est par nature abstrait et autonome. Jouer en majeur ou en mineur, préférer les gammes pentatoniques au dodécaphonisme n'a jamais signifié un ralliement à telle ou telle obédience politique. Notre formation d'artiste-musicien ne nous procure aucune faculté, aucun clé pour comprendre le réel et encore moins pour nous donner le goût de le transformer.

Marc, lui, avait une culture politique, une clairvoyance qui dénotait totalement dans un milieu qui, à de rares exceptions près, répugnait à se mêler de problématiques souvent jugées triviales.

Il est arrivé dans notre organisation comme un ouragan et son énergie, son charisme et, pourquoi ne pas le dire sa fraîcheur ont bousculé tous les obstacles que quelqu'un d'autre que lui n'aurait pas pu surmonter.

Cette arrivée tonitruante date de 1992, où, déjà les artistes et techniciens se mobilisaient pour défendre le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle. Son investissement remarqué dans ces luttes lui valut la même année d'entrer au Bureau Exécutif du SNAM et d'en être nommé vice-président. En juillet, la Fédération CGT du spectacle lui donne la responsabilité de la représenter lors de l'occupation du Théâtre de l'Odéon. En novembre il est coopté par le Conseil Fédéral National et il intègre à la fois la commission exécutive et le bureau fédéral de la FNSAC.

Cette reconnaissance immédiate par ses pairs est probablement unique dans nos organisations où l'expérience et la formation des cadres s'acquière au fil d'années de militantisme.
Et pourtant, un an seulement après avoir déboulé dans nos instances, Marc devient salarié du SNAM et intègre le CNPS comme membre du groupe de travail sur le travail illégal, le bénévolat et la pratique amateur. Il représente aussi le SNAM au Fonds de soutien chanson variété Jazz, ancêtre du CNV.

Mais son action ne touche pas seulement le milieu des musiques actuelles et de l'intermittence.

Après avoir participé à l'organisation d'un concert de soutien pour le sauvetage de l'Orchestre d'Avignon, en 1995 Marc Slyper fédère toutes les énergies du SNAM pour l'organisation d'un événement exceptionnel par son ampleur et fondateur pour le monde de la Musique. Grâce à sa ténacité et à une mobilisation sans précédent de tous les orchestres permanents de France, mille musiciens, soit la moitié des professionnels de ces ensembles donnent un concert, ici même sous la Grande Halle de la Villette. Ce que l'on nommera « le concert des Mille » affirmera de manière spectaculaire l'engagement de toute une profession pour que vive un service public de la musique fondé sur l'encrage territorial des structures et la présence d'artistes permanents.

Pour avoir participé à cette aventure je sais que sans le grain de folie de Marc et surtout sans ses qualités de visionnaire, ce concert n'aurait jamais eu lieu. La SNAM a mis des années à se remettre du coût de cette opération mais c'est de cette initiative que germera la revendication d'une loi d'orientation pour la culture, revendication reprise par la Fédération du Spectacle et portée jusqu'à ce qu'un candidat à la présidentielle la reprenne enfin dans son programme. On sait malheureusement tous aujourd'hui ce qu'il advint de cette noble ambition.

Dès lors, Marc Slyper fut de toutes les luttes, de toutes les négociations. Qu'il s'agisse de la lutte contre le travail illégal, des différentes conventions collectives, des différentes mobilisations des intermittents, il n'est pas un texte, pas un débat qui ne porte sa trace.
C'est en 1997 que Marc fut nommé Secrétaire Général du SNAM. Son rôle déterminant dans tous les dossiers et notamment ceux concernant l'Assurance chômage lui permit d'être élu la même année à la Commission Exécutive Confédérale de la CGT.

En rappelant comment Marc a totalement bousculé les usages de notre organisation, je ne peux faire l'impasse sur le conflit ouvert qui l'opposa, lui et d'autres camarades du syndicat de Paris à François Nowak et à la direction du SAMUP. Marc a eu le courage d'affronter pour des raisons éthiques les dirigeants historiques de cette organisation. Lui et le SNAM en ont payé le prix fort puisque cette fracture a conduit à une scission. Mais il fut l'un des seuls à dénoncer publiquement des pratiques indignes des idéaux que porte la CGT.
C'est de cette rupture que date la décision du SNAM de réinvestir les dossiers internationaux et ceux touchant à la propriété intellectuelle. S'appuyant sur les compétences juridiques de Laurent Tardif, Marc a su au fil des années proposer des solutions innovantes pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvaient nos relations avec les responsables de l'industrie phonographique.
Sous son impulsion le SNAM s'est ainsi prononcé contre la licence globale et a largement contribué à la réflexion dans le cadre des missions Olivenne, Hoog, Lescure, Phéline et désormais Schwartz.

C'est aussi en grande partie sous son impulsion que naquit le dispositif cafés-culture et nous pourrions poursuivre longtemps cet inventaire d'initiatives, d'interventions, d'actions que Marc a menées au cours de ces 24 années. Vous en avez tous et toutes été les témoins.

Marc fut brillant, exaspérant caractériel, passionné et charmeur. Tous ceux qui l'auront croisé, quelle que soit leur place ou leurs convictions n'auront pu rester indifférents devant son énergie et son talent.

Nous qui l'avons cotoyé avons eu beaucoup de mal à admettre qu'il allait effectivement prendre sa retraite. Imaginer le SNAM sans Marc Slyper c'était un peu comme si on devait se battre contre Dark Vador sans sabre laser. Ce sera possible mais plus difficile.

Marc Slyper fut un grand dirigeant syndical mais il n'a jamais cessé d'être musicien.
Tromboniste, jazzman, il a contribué à de nombreuses aventures musicales et particulièrement dans des groupes de musique Klezmer.

Alors pour finir cet hommage je ne peux résister à l'envie de citer les premières strophes du chant des partisans, chanson écrite en yiddish en 1943 par Hirsch Glick, un jeune juif détenu au ghetto de Vilnius, et inspiré par des nouvelles annonçant le soulèvement du ghetto de Varsovie.

Zog nit keynmol az du gayst dem letzten veg,
Ven himlen blayene farshteln bloye teg;
Vayl kumen vet noch undzer oysgebenkte shuh,
Es vet a poyk tun undzer trot - mir zaynen do

Ne dis jamais que c'est ton dernier chemin
Malgré les cieux de plomb qui cachent le bleu du jour
Car sonnera pour nous l'heure tant attendue
Nos pas feront retentir ce cri : nous sommes là

Oui camarade Slyper, malgré tout et grâce à toi, aujourd'hui et demain Mir zaynen do : nous sommes et nous serons là !

Discours introductif d'Yves Sapir, président

Chers camarades,

Ce 21ème congrès du SNAM-CGT, s'ouvre dans un environnement politique et social extrêmement complexe et anxiogène. Il n'y a pas de jour sans annonce de massacres de populations civiles, de bombardements aveugles, d'attentats et d'atteintes aux droits humains les plus élémentaires.

Un think tank international qui classe chaque année les pays en fonction d'un indice de paix globale, le "Global Peace Index" a établi qu'il n'y a guère que 11 pays dans le monde qui ne soient pas impliqués dans un différend politique ou territorial ayant suscité un recours aux armes occasionnant au moins 25 morts dans l'année. La tendance pacifique que l'on observait depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale s'est brutalement inversée, le niveau de la paix s'étant dégradé dans 111 pays, alors qu'il ne s'est amélioré que dans 51 autres.

Ce climat de guerre, l'exode massif de plus de 250 millions de victimes de ces conflits à travers le monde, les menaces terroristes et la réponse sécuritaire qu'elles suscitent rajoutent, s'il en était besoin à l'angoisse de nos concitoyens qui vivent au quotidien une crise économique qui n'en finit pas.
Les élections de Donald Trump, le Brexit et la montée des partis d'extrême droite que l'on qualifie de manière un peu trop clémente de populistes, sont des indices de ce désarroi des opinions publiques qui ont perdu toute confiance dans les dirigeants et les institutions politiques traditionnelles.

Alors que des phénomènes climatiques inquiétants se multiplient, que des rapports scientifiques de plus en plus alarmistes devraient susciter une mobilisation urgente, les questions environnementales ne semblent pas non plus faire consensus. Les quelques espoirs qu'avait en effet pu susciter l'accord de Paris sur le réchauffement climatique viennent d'être douchés par les premières orientations de Donald Trump, candidat proclamé des lobbys climato-sceptiques.

Les questions d'emploi, l'amplification indécente des inégalités alors que les profits capitalistiques atteignent des niveaux sans précédents ne trouvent aucune réponse permettant d'imaginer une quelconque issue pour un nombre de plus en plus croissant d'hommes et de femmes en dessous du seuil de pauvreté. Cette impuissance ou plutôt ce refus obstiné de nos dirigeants d'imaginer des solutions de réelles transformations sociales favorisent le discrédit des citoyens vis-à-vis de tous ceux, partis politiques, gouvernements, élus, institutions, mais aussi malheureusement organisations syndicales qui incarnent à leurs yeux, les soi-disant élites, l'establishment et ce que Trump, le parti UKIP, Griollo, Le Pen, et même le banquier d'affaires et haut fonctionnaire Macron appellent le «système».

Le débat idéologique sur la transformation sociale, la critique du système capitaliste et les propositions alternatives pour une société plus juste et solidaire ont cédé le pas à des affrontements autour des questions identitaires et religieuses. Les valeurs issues du second conflit mondial que nous croyons à jamais universelles sont de plus en plus souillées par les déclarations racistes et xénophobes d'un nombre croissant de responsables politiques relayés sans retenue par des médias qui surfent sur la peur et la désespérance.

L'usage des mots est lui-même révélateur de cette contre révolution idéologique qui gangrène la France, jusqu'alors porteuse des idéaux humanistes et émancipateurs.
On voudrait nous faire croire que la modernité consiste à revenir sur des conquis sociaux qu'il aura fallu des siècles pour arracher, que la liberté s'incarne dans l'abandon des protections que nos sociétés ont construites pour protéger les plus faibles d'entre nous. On nous explique que le combat pour maintenir des conditions d'emploi dignes est le fait de nantis et de privilégiés qui ne se préoccupent que d'intérêts corporatistes. Et que le développement des petits boulots, l'auto-entreprenariat, l'ubérisation qui remet en cause toute idée de salaire socialisé sont les seules pistes innovantes envisageables dans un environnement mondialisé. Les cotisations sociales deviennent des charges, le CDI une contrainte, le code du travail de la paperasse…

Et ces mutations idéologiques ne concernent pas seulement nos ennemis préférés des organisations patronales.

Des notions comme celle de la sécurisation des parcours professionnels pourraient représenter des pistes innovantes pour répondre à une situation de l'emploi que la numérisation et l'automatisation du travail ne pourront qu'amplifier.

Mais l'usage quotidien et quasi généralisé de la débrouille, le recours à des expédients pour survivre de son métier, la nécessité vitale de trouver des astuces, accepter voire revendiquer des arrangements avec la réglementation, engendrent chez un nombre croissant de nos collègues une adhésion à des thèses où le libertarisme de gauche rejoint le libéralisme de droite. Après les transports, l'hôtellerie, la restauration, les services à la personne, ce sont de plus en plus de secteurs économiques qui interrogent leur rapport au salariat dans ce que l'on nomme l'ubérisation de notre société. Nous constatons que de plus en plus de travailleurs, y compris dans nos secteurs, acceptent de facturer leurs prestations à leurs employeurs plutôt que de conclure un contrat de travail. La prolifération des entreprises de portage salarial atteste de cette évolution.

Alors que nos combats devraient concourir à lutter contre la précarité et maintenir une solidarité sociale, la dégradation de la situation de l'emploi et de son cadre juridique, l'accroissement du nombre de précaires, de travailleurs pauvres conduisent certains au contraire à théoriser la généralisation inéluctable du régime de l'intermittence à l'ensemble du monde du travail.

Cette confusion, cette errance ne touche pas que le rapport au travail. Nous pourrions multiplier les exemples où les idées les plus généreuses sont détournées pour servir les desseins les plus inavouables. Ainsi, au nom de la défense de la diversité de l'offre, la notion de droits culturels peut servir de prétexte à une remise en cause des services publics de la culture. De même que les dispositifs de défense des droits de propriété intellectuelle sur internet sont présentés comme des atteintes aux libertés individuelles des internautes, le développement légitime et souhaitable des pratiques amateurs aura justifié une attaque mortelle contre la présomption de salariat.

Face à ces dérives, peut-on affirmer que nous ne pesons plus dans les débats qui traversent nos sociétés et que, comme l'affirmait Sarkozy, nous avons définitivement perdu le combat des idées ?

En France, avec la candidature de François Fillon aux présidentielles, le débat politique de ces prochains mois s'annonce déterminant. Jamais encore le candidat de la droite républicaine n'avait, de manière aussi transparente, assumé des positions radicalement libérales, antisociales et réactionnaires, tant sur le plan économique que sociétal.
Cette droitisation du débat politique est l'aboutissement logique d'une double trahison.

Celle d'une droite républicaine de plus en plus préoccupée de gagner des voix sur le terrain idéologique du Front National et celle du Parti Socialiste et particulièrement de François Hollande et ses gouvernements qui ont délibérément renié au cours de ce mandat présidentiel tous les engagements et toutes les valeurs qu'ils avaient mises en avant pour se faire élire : politique d'austérité au nom du diktat européen de la réduction des déficits publics, atteintes au code du travail remettant en cause la hiérarchie des normes, cadeaux aux grandes entreprises sans aucun effet sur l'emploi, et dans nos secteurs loi d'orientation pour la culture transformée en loi fourretout avec la remise en cause de la présomption de salariat et la légalisation du recours aux amateurs dans un cadre lucratif.

Oui, chers camarades, pour continuer à militer dans ce contexte, il faut avoir des convictions bien accrochées. Et pour militer à la CGT, il ne faut pas avoir peur de prendre des coups tant les attaques qui nous ont été assénées lors du conflit sur la loi travail ne sont que des amuses gueules comparées aux projets du candidat Fillon et de ses amis cyniquement décomplexés.

Dans ce contexte, qu'est-ce qui nous fait tenir ? Sommes-nous un groupement de ringards obstinés, illuminés et nostalgiques ? Je ne le crois pas, car au-delà de nos croyances inoxydables dans des lendemains qui chantent et du caractère lyrique de nos drapeaux rouges claquant aux vents de manifestations de plus en plus clairsemées, un bilan objectif de ces dernières années démontre l'efficacité de l'action de nos organisations.
Le conflit autour de l'Assurance chômage en est l'exemple le plus éclatant. De la négociation Unedic de 2014 aux accords de 2016, il aura fallu toute la pugnacité de la CGT et des coordinations pour empêcher le MEDEF et ses alliés objectifs de la CFDT de ramener l'ensemble des demandeurs d'emploi aux clauses du seul régime général et donc de supprimer l'ensemble des annexes.
Même si on doit bien admettre que les musiciens n'y étaient pas les plus actifs, ces mobilisations prouvent que les causes perdues sont celles qu'on ne défend pas et que donc, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire admettre, la lutte et l'action syndicale conservent toute leur légitimité dans ce monde en pleine mutation.

Le rapport d'activité établi à l'occasion de ce congrès démontre l'étendue de nos interventions. C'est bien notre entêtement à ne pas céder à la doxa libérale qui nous aura permis de peser dans les débats pour limiter les conséquences de la politique d'austérité des différents ministères de la culture des gouvernements Hollande.
Les Marches pour la culture de 2014 et la mobilisation contre la réforme du régime d'assurance ont permis de créer un rapport de force considérable au point de contraindre le gouvernement à une inversion de la politique publique et, dès 2015, à une augmentation du budget de la culture et l'organisation de la concertation sur l'intermittence, la conférence pour l'emploi et les articles de la loi Rebsamen créant des conditions spécifiques des négociations des annexes 8 et 10.

Ce sont aussi nos interventions qui auront permis que la loi LCAP fasse référence à la notion de service public des arts, de la culture et de la communication et rappelle la revendication de l'égalité d'accès et de l'équité territoriale et toute une série de valeurs fondamentales que nous n'avons cessé de porter alors que nous initions l'idée d'une loi d'orientation.

Nous avons pu aussi faire capoter la mission Laurent Langlois qui envisageait une refonte totale des politiques publiques en faveur des orchestres et opéras permanents. Et, en dépit d'un échec cuisant dans notre tentative d'obtenir la suppression de l'article 11A de la loi LCAP, nous avons arraché la mise en place d'une mission présidée par Bernard Maurin, directeur du travail, pour en atténuer les effets désastreux.

La signature le 2 octobre 2015 par 17 organisations acteurs de la filière musicale sous l'égide de Marc Schwartz du protocole d'accord pour un Développement équitable de la musique en ligne avec le ministère de la culture et de la communication est aussi une grande avancée à laquelle notre Union a largement contribué par l'intermédiaire de son Secrétaire Général et de notre responsable juridique.

Depuis notre dernier congrès nous avons organisé des mouvements importants concernant l'enseignement

artistique spécialisé et obtenu des succès significatifs concernant la revalorisation des diplômes d'enseignement CA et DE.

Par la journée de mobilisation des 9 et 10 juin 2015 des enseignants de plus de 150 conservatoires, nous avons obtenu de voir figurer dans le Projet de loi de finances 2016 le refinancement des conservatoires par le ministère de la culture et de la communication.

Mais notre mobilisation n'aura pas eu que des conséquences sur le seul territoire français. Entre le 17 et le 30 novembre 2014 la Branche nationale des ensembles permanents du SNAM-CGT a répondu à l'appel de la Fédération internationale des musiciens contre la liquidation de l'orchestre et du chœur de l'Opéra de Rome. Cette campagne internationale contre le vandalisme culturel aura permis de sauver les emplois de nos collègues italiens et d'une des plus grandes institutions lyriques d'Europe. C'est aussi le SNAM-CGT qui est à l'origine de la convocation des Etats Généraux des artistes interprètes des ensembles permanents symphoniques et lyriques et de l'adoption de sa déclaration finale pour la défense des ensembles permanents des emplois permanents du service public des arts et de la culture et de son financement.

Nous pourrions multiplier les exemples des avancées significatives que nous avons gagnées sur le terrain conventionnel, de nos contributions déterminantes pour la mise en place du Fonds national d'aides à l'emploi, du dispositif cafés-culture… Les motifs de fierté ne manquent pas.

Nous pouvons aussi nous féliciter des interventions toujours pertinentes et innombrables de notre service juridique dont le rapport d'activité démontre, par sa profusion, le rôle essentiel de Laurent Tardif dans l'assistance que notre Union peut apporter à nos adhérents et au-delà dans l'analyse et les décisions de sa direction.

Oui, chers camarades, nous pourrions nous contenter de manifester de la fierté vis-à-vis d'un bilan aussi impressionnant. Et ce d'autant plus que la situation financière de notre organisation est enfin largement rétablie grâce aux efforts consentis par bon nombre de nos syndicats et à l'action de notre trésorier.

Mais les congrès sont des moments où nous pouvons, où nous devons poser un regard sans complaisance sur ce qui nous lie mais aussi sur ce qui nous fragilise. Pour préparer celui-ci, un document d'orientation a été adressé à l'ensemble des syndicats de l'Union. Nous avions, il y a quelques mois établi un questionnaire destiné à mieux appréhender les attentes de nos militants et de leurs organisations. Nous n'avons reçu que 6 questionnaires dûment remplis et pour la première fois depuis son histoire, aucun amendement au rapport d'orientation n'a été adressé avant le congrès par les syndicats qui la composent. Nous pourrions interpréter ce silence comme un assentiment aux orientations proposées par la direction sortante. Mais de nombreux indices nous laissent penser que le SNAM-CGT et ses composantes ne vont pas aussi bien qu'il y paraît.

Si on met en perspective l'activité avec le nombre de syndicats de l'Union et surtout le nombre de militants qui s'y sont investis, nous ne pouvons que nous alarmer. Il en est de même sur la difficulté dans laquelle nous sommes pour pouvoir rajeunir et féminiser nos instances de direction.

Nous devons aussi rendre compte d'un certain nombre de témoignages d'adhérents de base qui nous interpellent directement sur l'absence de vie syndicale au sein même de leurs syndicats locaux. Nous apprenons ainsi fortuitement que dans bon nombre d'entre eux, il n'y a pas eu d'assemblée générale depuis longtemps, que la gestion financière ne répond pas aux critères les plus élémentaires de transparence, que la démocratie elle-même ne peut se déployer tant les adhérents sont tenus éloignés des décisions.

Mais, pour problématiques que soient ces témoignages, ce qui nous apparaît le plus inquiétant, c'est le nombre de plus en plus restreint de syndicats qui s'investissent dans l'activité de l'Union. C'est vrai de manière dramatique pour la BNEP, mais aussi pour les autres branches où le rôle salutaire et efficace de quelques organisations ne peut masquer l'absence de bon nombre de syndicats siégeant pourtant dans des villes ou des régions comprenant un nombre important d'artistes musiciens et enseignants. Pour faire simple, il y a des conservatoires et des écoles de musique sur l'ensemble du territoire, il n'existe pas une région sans intermittent du spectacle et pour autant les syndicats participant à l'activité des branches et même pour certains proposant une prise en charge syndicale de ces secteurs ne représentent qu'une infime partie de ces territoires.
On pourrait trouver paradoxal de constater une telle situation et d'affirmer dans le même temps que le SNAM-CGT apparaît aux yeux des professionnels et de nos interlocuteurs comme la principale organisation d'artistes de France. Ce paradoxe tient en grande part à la présence incontournable de Marc Slyper, incarnant la parole du SNAM-CGT dans tous les lieux institutionnels, paritaires et politiques, portant à bout de bras la rédaction de notre journal, animant avec un talent indéniable et une force de conviction impressionnante les débats de nos instances. Ce n'est pas faire injure à nos autres camarades qui siègent et représentent le SNAM de dire que Marc a su au fil des années donner à notre Union une place qui ne reflète pas la force effective, l'activité collective réelle de nos membres. Qu'on ne caricature pas mes propos, le SNAM n'est pas une coquille vide, nous avons des militants et leur activité se développe localement comme aucune autre organisation ne peut le faire. Notre niveau de représentativité atteste de cette présence.

Seulement voilà, Marc part à la retraite et nous nous trouvons aujourd'hui porteurs d'un héritage. Nous devons mesurer collectivement et avec lucidité le chantier qui s'ouvre si nous voulons, à minima, maintenir le rôle et la place de notre Union dans nos secteurs. Cette responsabilité, nous devons et nous devrons l'assumer tous ensemble car, comme je l'ai déjà écrit, on ne remplacera pas Marc Slyper, on essaiera juste de continuer à faire vivre le SNAM sans lui.

La direction sortante du SNAM a essayé d'affronter cette réalité nouvelle. Vous avez été sollicités lors de notre dernier CSN et vous avez rejeté la proposition qui vous été faite concernant notamment la rémunération que nous pensions pouvoir proposer au candidat que nous jugions capable de succéder à Marc Slyper au poste de Secrétaire Général. Suite à cette décision du CSN, aucun accord n'a pu être trouvé avec Laurent Tardif.
Nous vous avons tenu informés de la candidature de Philippe Gautier et du retrait de celle de Corynne Aimé.

Le congrès devra donc décider s'il soutient le dispositif que nous avons imaginé : recruter Philippe Gautier en remplacement de Marc Slyper, selon des conditions financières que nous vous soumettrons. L'équipe dirigeante nous semble devoir être renforcée pour répondre à deux impératifs : conserver la capacité du SNAM à rester une organisation syndicale de masse à la fois force de mobilisation et de proposition. Mais aussi s'engager résolument dans une mutation renforçant notre lien avec nos syndicats locaux et l'ensemble de nos adhérents. Il en va du développement de nos forces militantes, du renouvellement de nos responsables et donc de la survie de nos organisations. C'est le sens de notre proposition de salarier Michel Vié à temps partiel. Il aurait pour mission, outre d'intervenir dans le cadre du CNV, de seconder le Secrétaire Général dans la communication interne et externe du SNAM, avec notamment la mise en place d'une lettre électronique dont le principe avait été adopté lors de notre précédent congrès. Il devrait aussi régulièrement être en contact avec chacun d'entre vous afin de densifier notre réseau.
Il nous faudra prendre tout le temps nécessaire pour réfléchir ensemble à ces propositions et surtout finalement décider démocratiquement des mesures à prendre pour servir notre avenir commun.

Un temps particulier viendra au cours de ce congrès pour dire tout ce que nous devons à Marc Slyper. Mais je voudrais aussi évoquer le dévouement et la compétence de quelques-uns d'entre nous dont l'engagement force l'admiration.

Je pense évidemment à Nicolas Cardoze qui occupe une place ingrate et qui nous aura permis au cours de ce mandat de retrouver une sérénité et une confiance qui nous manquaient singulièrement il n'y a pas si longtemps.

Je voudrais aussi évidemment citer Nadine Hourlier qui a traversé des moments particulièrement difficiles ces dernières années et qui, malgré tout, accomplit un travail infiniment précieux. Je ne suis pas sûr que nous soyons suffisamment nombreux à la remercier de cette présence à nos côtés.

Il y a les camarades qui quittent le Bureau Exécutif comme Marie Virot, Eric Le Chartier et Raphaël Sibertin.
Mais, je ne voudrais pas terminer sans parler de Laurent Tardif qui est absent de nos travaux et n'a pas souhaité présenter sa candidature au Bureau Exécutif et ne sera donc pas à nos côtés au sein du Secrétariat.

J'imagine que Laurent a pris cette décision en conscience et sans doute avec gravité. Je voudrais dire que son absence représente une souffrance pour nous tous. Je veux témoigner ici du fait que son arrivée dans nos instances a totalement modifié le visage du SNAM. Il a su, avant même d'accéder à un poste salarié, transformer nos usages et mettre à jour nos faiblesses. Je n'évoque pas ici la qualité et l'apport de son travail de juriste. C'est en tant que militant que Laurent a apporté une exigence intellectuelle, une rigueur, une loyauté et une éthique qui nous obligent vis-à-vis de lui. Même si nous continuerons à nous appuyer sur son professionnalisme, j'espère (et je crois que nous sommes nombreux à le souhaiter) qu'il acceptera dans un avenir que je souhaite le plus proche possible, de réintégrer la direction du SNAM où, à tout moment, une place importante lui sera réservée.

Mais maintenant, place aux débats.
Chers camarades, au nom de la direction sortante du SNAM, je vous remercie de votre présence et nous souhaite un bon congrès.

Demande d'adhésion

Nom et prénom : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

A renvoyer au SNAM CGT - 14-16 rue des Lilas - 75019 Paris
ou flashcode : http://www.snam-cgt.org

Trois débats thématiques du XXIème congrès du Snam . . .

. . . sur l'organisation

Au moment où il est question de renforcer l'équipe de salariés du SNAM avec un poste dédié aux liens entre les syndicats, leurs militants et la direction de l'Union d'une part, et à la communication d'autre part, interrogeons-nous ensemble sur la manière dont notre outil syndical pourrait mieux fonctionner et se renforcer.
Définissons quels modes de communications nous souhaitons développer en direction de nos adhérents et de la profession en général.
Tous ces projets ont notamment pour but de renforcer notre organisation en augmentant le nombre de nos syndiqués.

Plusieurs interventions entendues durant ce débat :

La place qu'occupe le SNAM dans la profession est reconnue mais, en interne, la situation est délicate. Ce décalage est périlleux, notamment en termes de connexion entre le SNAM et les syndiqués.

Les impératifs d'exercice de nos métiers sont difficiles à concilier avec l'engagement syndical, surtout en période de crise de l'engagement collectif et citoyen.

La question du sentiment d'appartenance au SNAM de la part des syndiqués de chaque syndicat se pose.

Quand un syndicat développe effectivement son activité sur son territoire, on se rend compte que la tâche peut être immense et nécessiter un engagement militant très important. Le projet du SNAM est d'outiller ses syndicats en régions pour qu'ils s'emparent eux-mêmes de leur activité.

Le SNAM et ses syndicats sont au cœur de nombreuses contradictions. On prône la formation, on en organise peu. On demande de la démocratie mais on fait peu de réunions pour faire vivre la démocratie dans les syndicats. On veut de la communication mais les syndicats en région ne communiquent pas les adresses mail des syndiqués. Les syndicats disent avoir besoin du SNAM mais invitent peu ses dirigeants à intervenir. Les militants veulent plus de présence du SNAM sur l'internet mais rares sont les militants volontaires pour rédiger des articles.

Il faut une véritable prise de conscience sur le fait que les choses doivent changer.

Le site internet pourrait être rénové, en lien avec toutes les autres formes de communication par internet.

Les outils de communication d'aujourd'hui qui fonctionnent par liens et par réseaux doivent nous permettre d'avoir une présence sur le net qui touche tous les syndiqués d'une part et tous les professionnels.

. . . sur l'éducation artistique

Alors que depuis des années «les arts à l'école» sont une tarte à la crème des discours ministériels, rien ne change en matière de pratique et d'éducation artistiques en France.
Malgré ce que disaient les décrets, la réforme des rythmes scolaires dans le primaire n'a correspondu que très exceptionnellement avec un élargissement des possibilités offertes aux familles de faire pratiquer la musique aux enfants.
Pendant ce temps là d'autres pays européens mettent en place des politiques autrement ambitieuses et obtiennent des résultats.
La France est-elle condamnée à l'immobilisme et comment jouer notre rôle de syndicat d'artistes pour faire changer les choses ?

Attention de ne pas tout mélanger sous ce vocable.

On se trouve dans le paradoxe d'être contre l'éducation artistique quand les villes l'organisent en dégradant les conditions de travail des enseignants.

On ne peut pas apprendre la musique dans n'importe quelles conditions.

Depuis des années il y a un débat dans le SNAM sur notre vision de l'éducation artistique, doit-elle est prodiguée dans les conservatoires ou dans d'autres types de structures (démos par exemple).

Il existe des pays exemplaires comme l'Islande et d'autres où c'est bien pire qu'en France, par exemple au Royaume Uni où les financements ont baissé.

Certains modèles comme Sistema sont repris dans des contextes très différents de l'original et cela ne veut plus rien dire, notamment quand on sait que le modèle original est très élitiste.

Il faut aussi parler de la part de la population qui est exclue de toute offre d'éducation artistique.

Le volontarisme des collectivités territoriales est la seule règle qui fait que certains publics ont accès ou pas.

C'est l'école qui est le lieu de l'éducation artistique au sein des programmes et des rythmes de l'école.

Dans le code de l'éducation il est prévu que les enfants aient des apprentissages de musique.

C'est l'école qui doit stimuler les envies des enfants qui peuvent ensuite s'inscrire dans les conservatoires.

Face aux différentes initiatives qui sont prises à droite ou à gauche les collectivités font leur marché.

Dans les CRR l'élitisme domine encore.

Certains artistes porteurs de projets sont engagés par des écoles ou des villes dans des conditions sociales et de précarité désastreuses.

. . . «ubérisation» de la société

Le discours sur les vertus du modèle de l'artiste-entrepreneur se développe dans nos secteurs, notamment grâce à l'activisme de SMart et, parallèlement, une tendance plus globale à la *désalarisation* traverse notre société qu'on désigne aussi sous le vocable d'*uberisation*.
Il ne date pas d'hier de voir les musiciens poussés à assumer une part croissante des risques dans les processus de production et de diffusion de leur travail. Cela concerne la scène, le disque et même parfois l'enseignement avec les tentatives de monter des écoles constituées d'auto-entrepreneurs.
Ces dernières années, l'acquis du développement du GUSO ou la mise en place de diverses aides à l'emploi par exemple ont permis de faire front. Mais rien n'est gagné définitivement dans cette lutte cruciale. Reculer sur le salariat c'est tout perdre, perdre tous nos droits.
Quelle position syndicale adopter pour continuer à faire front face à toutes ces attaques ?

Introduction Michel Vié

Le nombre des adhérents du SAMMIP a augmenté depuis les 3 ou 4 dernières années, mais notre syndicat s'est aussi renouvelé : 25 démissions pour 50 arrivées, soit ¼ des effectifs actuels.
Les motifs de démissions sont assez classiques : départs en retraite, perte d'emploi et des droits qui vont avec, en particulier pour les intermittents.

Certains parmi les nouveaux adhérents ont intégré la direction du syndicat et témoignent des problématiques auxquelles ils sont confrontés pour conduire leurs carrières. De plus en plus complexe, le quotidien les contraint couramment à exercer un métier, et souvent plusieurs, sous des statuts différents. Artistes interprètes bien sûr, mais aussi entrepreneurs pour faire vivre plusieurs projets musicaux simultanément.

Les cas d'artistes interprètes salariés donnant des cours particuliers ou exerçant des activités de techniciens en qualité d'auto-entrepreneurs sont désormais fréquents, d'autres travaillent exclusivement avec des officines de portage faute d'employeurs directs.

En suivant quelques ateliers de forums comme «entreprendre dans la culture», on s'aperçoit clairement que nos conditions d'emploi sont tellement sinistrées que nombre de musiciens élaborent leurs projets sur d'autres bases que le salariat, de plus en plus souvent perçu comme un frein plutôt que comme une protection.

Nous pourrions nous contenter de leur souhaiter bonne chance dans leur entreprise, au sens strict du terme, et nous occuper des salariés, si ce positionnement relevait encore d'un choix. Mais il est en train de devenir la norme, sous les effets conjugués de l'augmentation de l'offre, des progrès technologiques permettant pour produire soi-même sons et images, et de la promesse d'un eldorado numérique.

Dans cette compétition pour exister, le premier réflexe n'est pas la solidarité et la résistance collective, mais l'acceptation de la démerde et le recours à divers intermédiaires oeuvrant dans un «marché» de la professionnalisation.

La défense du salariat reste une pierre angulaire de notre combat. Mais de quels leviers disposons-nous pour convaincre nos collègues que ce combat passe par leur résistance active ?

Réactions et interventions sur ce débat

● Les situations professionnelles de musicien à «multi-activités» se sont développées de plus en plus au fil du temps.

● Certains professionnels se diversifient avec des métiers parallèles (technique par exemple) ou des statuts hors du salariat, principalement dans un cadre d'auto-entrepreneur.

● Smart.fr et certaines officines de portage salarial se développent aussi sur la difficulté à trouver de vrais producteurs face à des diffuseurs qui exigent des factures des prestations d'artistes.

● Ces débats traversent toute notre société. La société du *tous entrepreneurs* n'est pas notre modèle. Encore moins quand cela signifie la fin de la cotisation sociale et des droits qui y sont liés.

● Le mythe de l'artiste émergeant qui deviendra une vedette est toujours à déconstruire. Il faut imposer l'idée que nous sommes une très grande majorité à travailler des années sans jamais accéder à la notoriété.

● Dans certaines écoles on demande aux professeurs d'intervenir dans un cadre d'auto-entrepreneur, l'école ne faisant que de la mise en contact. Peu importe que ce soit illégal, ça avance tout de même, par exemple dans les universités ou ailleurs.

● Le syndicat doit avoir recours à l'action juridique pour lutter contre les dérives illégales.

● Nous devons jouer notre rôle de syndicat en créant le rapport de force. Nous siégeons dans suffisamment de lieux où des décisions sont prises pour imposer l'emploi direct lorsque c'est possible.

Rapport d'orientation 21ème congrès du Snam-Cgt 12-13 décembre 2016

A l'occasion de notre 20ème congrès nous avons adopté un rapport d'orientation copieux et complet au regard de l'ensemble de nos secteurs d'activité, de la protection sociale, des politiques publiques, du service public des arts et de la culture, de l'enseignement et de l'éducation artistique. Pour ce faire, nous avions profité du travail d'élaboration des propositions du SNAM et de la fédération pour une loi d'orientation pour la culture. Depuis notre dernier congrès de nombreux évènements sont venus apporter réponses à des parties importantes de ces orientations. Réponses ne veut pas dire totale satisfaction. C'est ainsi que nous avons profité du conflit de 2014 sur l'assurance chômage pour obtenir la négociation et la mise en œuvre d'un accord professionnel, la négociation de l'encadrement du recours au CDD dit d'usage, la mise en œuvre d'un fonds national d'aides à l'emploi. Dans le même temps la loi d'orientation est devenue loi Liberté de création, architecture et patrimoine. A ce titre l'affirmation d'un service public des arts et la culture, les arrêtés labels, les dispositions musique, etc. apportent des éléments contradictoires d'avancées, de replis et de reculs. Nous avons tiré bilan de l'ensemble de ces points dans le rapport sur l'état de l'Union que nous adopterons à notre prochain congrès.

Ce congrès sera aussi celui du départ à la retraite du secrétaire général, de l'arrivée d'une nouvelle équipe à la direction du SNAM.

Ce rapport d'orientation tient compte de cette situation et, tout en s'inscrivant dans la poursuite de la mise en œuvre des orientations adoptées à notre dernier congrès, il veut orienter la réflexion et la revendication sur un certain nombre d'aspects qui ont subi de grandes évolutions.

I - Le service public des arts et de la culture, la loi LCAP, les politiques publiques

I-1 - Les politiques publiques, le service public des arts et de la culture et les droits culturels

La loi Liberté de création, architecture et patrimoine adoptée définitivement par l'Assemblée nationale et le Sénat et promulguée par le gouvernement malgré un certain nombre d'avancées pose de très sérieux problèmes. Ainsi, si la loi affirme haut et fort le rôle nécessaire du service public des arts, de la culture et de la communication, elle oriente les politiques publiques vers l'affirmation des droits culturels. Nous devons dénoncer ce glissement et cette affirmation. Les politiques culturelles publiques de notre pays, qui se caractérisent par le service public et ses missions, se sont construites sur la base de la démocratisation culturelle, de l'accès pour tous aux œuvres de l'esprit.

C'est ce qui fonde le rôle et la place essentiels du ministère de la culture et de la communication : la démocratisation, l'enseignement et l'éducation artistique sont constitutifs de notre démocratie culturelle.

Les droits culturels ce sont tout autre chose. Ils sont affirmés dans la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO du 20 octobre 2005. Il s'agissait, dans l'esprit des signataires, de garantir les droits à la culture dans les pays non démocratiques. Aujourd'hui l'affirmation des droits culturels dans la loi LCAP pourrait devenir une attaque contre les politiques publiques, le service public des arts et de la culture. En effet, les expressions politiques de nouveaux exécutifs territoriaux démontrent que l'on peut promouvoir les droits culturels en s'appuyant sur les replis communautaristes et le populisme, en abandonnant toute notion de démocratisation, d'accès pour tous à la culture et d'équité territoriale.

Parlementaires de droite et de gauche se sont retrouvés sur ces notions comme ils se sont retrouvés sur l'utilisation des pratiques en amateur généralisées comme travail gratuit. Ils ont ainsi remplacé les notions d'émancipation garanties par la démocratisation et l'accès pour tous au seul profit du développement d'une pratique de masse fleurant bon le populisme qui tourne le dos au fondement constitutionnel de nos politiques publiques culturelles.

I-2 - Décret et arrêtés labels

a) Orchestres

Nous devons continuer de revendiquer, au travers du label Orchestre national en région, l'élargissement du tissu des orchestres permanents en en créant de nouveaux, notamment en Bourgogne-Franche-Comté, mais aussi en permettant à des orchestres permanents constitués d'artistes musiciens intermittents ou enseignants de relever de la permanence de l'emploi.

b) Maisons d'opéra

Les débats autour du label ne doivent pas nous entraîner en dehors de notre objectif. Ce qui constitue une maison d'opéra labélisée c'est qu'elle est en interne un orchestre permanent, un chœur permanent, voire un ballet permanent. Si elle entretient des relations privilégiées avec des orchestres et des ballets permanents, le label maison d'opéra ne peut être attribué qu'à une structure possédant dans ses murs un chœur permanent constitué d'artistes lyriques permanents. Par ailleurs, 80 % des levers de rideau doivent se faire avec les ensembles permanents de l'opéra ou qui travaillent régulièrement avec l'opéra.

c) SMAC

Nous avons jugé les projets d'arrêtés relativement inconsistants sur les missions sur les territoires. A ce titre, il est indispensable que l'arrêté ne prévoit de délivrer le label qu'au-delà d'un seuil minimal d'emplois artistiques directs.

d) Scènes nationales

Là aussi nous revendiquerons des scènes nationales mandatées sur toutes les esthétiques artistiques et engagées notamment au travers des résidences, à des missions en direction de tous les publics sur leur territoire. Les scènes nationales doivent être un des éléments-clés de la démocratisation culturelle et de l'accès pour tous aux œuvres de l'esprit.

I-3 - Pratique amateur

a) Le Décret

Si la loi a définitivement ouvert la possibilité de spectacles mixtes produisant sur scène des artistes interprètes déclarés et payés et d'autres relevant des pratiques en amateur, nous n'abandonnons pas la partie. Il nous faut encadrer et réduire au maximum cette disposition par le décret d'application. Nous devons concrétiser le travail engagé sur cette question en enrayant le dumping social et le travail gratuit. Le développement des pratiques en amateur que nous soutenons ne peut se faire en abandonnant la formation professionnelle et le renforcement des droits et des moyens des artistes interprètes professionnels.

b) Un plan Landowski pour les chœurs

Les chœurs amateurs font aujourd'hui florès dans notre pays. Ils sont souvent utilisés dans des spectacles exploités professionnellement sans être rémunérés. Le développement de cette pratique en amateur prévu par l'article 32 de la loi LCAP et son décret pourrait se faire au seul profit des chœurs amateurs portant un coup fatal à la profession d'artistes lyriques des chœurs. Pour cette raison, et pour la défense d'une création artistique de qualité, nous revendiquons la mise en œuvre d'un plan Landowski voix pour les chœurs et les solistes. Il s'agit là de réimplanter des chœurs permanents symphoniques et lyriques sur tout le territoire en s'appuyant sur le fonds national d'aides à l'emploi. Ce plan devra également aborder les questions de formation initiale et continue et, comme c'est le cas pour les danseurs et les artistes du cirque, de reconversion.

I-4 - Suite du protocole Schwartz et des négociations éditions phonographiques

Notre signature du protocole pour un juste partage de la valeur à l'heure du numérique dit protocole «Marc Schwartz» et nos propositions de modifications du code de la propriété intellectuelle au travers de la loi Liberté de création, architecture et patrimoine, ont abouti à la réouverture des négociations dans le champ de l'édition phonographique. La CMP mise en place va donc balayer la convention, en tirer les bilans et modifier un certain nombre de points. Par ailleurs un fonds d'aides à l'emploi pour l'édition phonographique traité au II) 2. c) va être encadré par les dispositions de ladite convention.

A l'occasion de ces négociations nous devons revendiquer :

- la rémunération proportionnelle aux recettes d'utilisation du streaming. Nous le revendiquerons pour les groupes de musique (artistes principaux – titre II) et pour les artistes musiciens (titre III). La partie décisive de ces négociations sera sans doute un débat sur l'assiette des rémunérations qui doit mettre en œuvre les propositions du protocole Schwartz sur cette question. En substance il s'agit de ne pas s'appuyer sur le seul prix de vente public mais bien sur l'ensemble des rémunérations des productions phonographiques, monétisées ou non. Nous revendiquerons, comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour, une clé de partage entre artistes principaux et non principaux de 70⁄30 ;
- la convention collective prévoit l'application des 6 % de rémunération proportionnelle aux recettes d'utilisation aux seules utilisations mises en gestion collective par les producteurs. A ce titre, l'enregistrement des bandes originales (BO) et la synchro ne bénéficient pas de ces rémunérations proportionnelles aux recettes d'utilisation. Nous allons proposer que cette rémunération proportionnelle (la synchro), qui ne fait pas l'objet d'une gestion collective, soit versée directement par le producteur aux artistes musiciens concernés.

Enfin, une grande partie de nos débats sur ces sujets doit prévoir les revendications que le SNAM portera sur le hors champ de la convention. Nous devons revendiquer l'élargissement de nos propositions sur le streaming, la synchro, etc. à tout le hors champ de la convention collective.

I-5 - Financement, budget du ministère et des collectivités territoriales

Selon les annonces faites par le gouvernement le budget du ministère de la culture et de la communication en 2017 devrait connaître une progression de 5 % et représenter 1,1 % du budget de l'Etat. Ces déclarations d'Audrey AZOULAY, ministre de la culture et de la communication, sont plus que sujettes à caution. Le budget de l'Etat, ayant connu de très nombreuses ponctions pour lutter contre le déficit et faire amende honorable aux desideratas de Bruxelles, la vieille revendication de 1 % du budget de la culture ne représente plus grand-chose. Si le ministère de la culture représente, comme la loi LCAP semble le dire, la garantie du service public des arts et de la culture, la mise en œuvre de l'accès pour tous de la démocratisation et de l'équité territoriale, alors nous devons revendiquer que le budget de la culture représente un pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Ainsi en 2016 le PIB prévu est de 2 213,82 milliards d'euros, le budget du ministère de la culture et de la communication (y compris budget du cinéma et de l'audiovisuel) intégrant les crédits d'impôts et les recettes des taxes affectées représentait en 2016 9,4 milliards d'euros. Nous revendiquerons donc que le budget de culture représente 0,5 % du PIB, soit un peu de 11 milliards d'euros.

Par ailleurs, les plus grandes difficultés apparaissent dans le vote des budgets culturels des collectivités territoriales. Dans la plupart des cas leur diminution est directement justifiée par la baisse des dotations de l'Etat mais aussi par «l'envolée» des budgets sécuritaires. Nous devons faire de la loi création et notamment de la politique de service public mise en œuvre par les labels, de la création du fonds d'aides à l'emploi (FOPEPS), des politiques de développement des fonds de soutien, des instruments de développement conjoints du financement des arts et de la culture, de l'éducation artistique et de la démocratisation par l'Etat et les collectivités territoriales. La libre administration des collectivités territoriales ne peut être un frein à ces enjeux.

Nous devons, avec notre fédération et l'ensemble de ses syndicats, mais aussi en lien avec la COFAC, la FNCC et nos employeurs, occuper la place créée par la mise en œuvre des commissions «culture» auprès des conférences territoriales de l'action publique (CTAP) prévues par la loi LCAP.

I-6 - Les fonds de soutien

Le développement de l'activité artistique et culturelle de la mise en œuvre de la politique publique passe par une régulation publique/privée qui se focalise le plus souvent sur l'activité des fonds de soutien. Ces fonds sont financés par des taxes affectées qui remplacent les taxes parafiscales aujourd'hui interdites.

La taxe affectée sur les spectacles

Cette taxe est partagée, selon les esthétiques artistiques, par le CNV et par l'ASTP (Association pour le soutien du théâtre privé). Un accord vient d'intervenir pour régler le différend entre le CNV et l'ASTP sur les comédies musicales et les spectacles d'humour.

- **Le CNV**

La taxe sur les spectacles affectée au CNV a été plafonnée par l'Assemblée nationale et doit donc bénéficier chaque année d'un relèvement de son plafond pour que la globalité de la taxe revienne au CNV. A ce titre nous revendiquons toujours l'annulation de ce plafond.

Le CNV pourrait être demain une future maison commune de la musique. Cela ne fera que confirmer les orientations prises par le SNAM au moment du projet de CNM (Centre national de la musique). Aujourd'hui le CNV est porteur de cette extension. Il va accueillir demain l'observatoire de l'économie de la musique, le fonds de soutien à l'emploi dans l'édition phonographique, le fonds de soutien à l'emploi artistique dans les petites salles de spectacle. Cette évolution ne pourra être réussie que grâce à un vrai partage de la valeur avec les industries de l'internet (les tuyaux). Nous revendiquons toujours la taxation des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) et des fournisseurs d'accès.

La loi création prévoit que 0,5 % des travaux publics fassent l'objet d'une taxe à un fonds de développement de la culture dans l'espace public. Il vient compléter les 0,5 % dédiés au soutien aux arts plastiques et à l'achat d'œuvres destinées à l'espace public.

Ces 0,5 % nouveaux, qui pourraient être à destination des arts vivants, étaient une revendication du rapport de la mission Metzger, parallèle à la mission sur le CNM. Dans cet ordre d'esprit, on pourrait penser que ces aides pourraient être destinées au théâtre, à la danse, mais aussi à l'art lyrique, aux musiques savantes et au cirque. Le SNAM devra préciser ses propositions sur ce sujet et participer aux travaux d'affectation de ces sommes prévues par la loi LCAP.

- **Le CNC**

Si le SNAM est peu concerné par l'activité de ce fonds de soutien, il doit être à l'offensive sur les questions des délocalisations. Les dotations du CNC ont souvent été destinées à lutter contre les délocalisations des tournages. L'enregistrement des bandes originales largement délocalisées n'est jamais pris en compte par le CNC. Le SNAM CGT devra prendre contact avec cet organisme pour avancer sa revendication contre les délocalisations.

II – L'emploi et le social

II-1 – L'emploi et ses détournements

Les nouvelles technologies, l'aménagement du temps de travail, le volume d'emploi sont aujourd'hui utilisés par les nouvelles politiques capitalistiques de surprofit non productifs et de réduction du coût du travail. Il s'agit là, ni plus ni moins, que de faire baisser le salaire socialisé, la cotisation sociale pourtant productrice de richesse au seul profit des bénéfices financiers redistribués aux actionnaires. Qui dit coût du travail, dit organisation des attaques contre le salariat. Nos professions, et tout singulièrement celles de musiciens, sont aujourd'hui au cœur de ces attaques sans précédent contre notre statut de salarié et la reconnaissance de nos qualifications. Le patronat - le MEDEF - en rêve : transformer chacun des salariés en petites entreprises individuelles.

Dans nos secteurs d'activité cette politique patronale peut se caractériser par la velléité grandissante de ne pas assumer les responsabilités d'employeurs. Cela se traduit par la raréfaction de l'emploi direct, le recours au portage salarial, à l'autoproduction, au faux statut de travailleur indépendant…

a) Le portage salarial

L'accord repris par la loi visant à interdire le portage salarial a été annulé par décision du gouvernement. Le portage salarial fait florès dans nos secteurs d'activité et tout doit être entrepris pour l'interdire. Ainsi, la structure la plus importante de portage salarial SMART se camoufle derrière un pseudo statut de coopérative de production. Mais qu'est-ce qu'une coopérative de production qui ne produit rien ? Qui ne trouve aucune date de diffusion ? Qui ne participe pas à la création et qui ne produit … que des feuilles de paie ? Cette structure développe, par ailleurs, des projets de mutualisation interne s'opposant à la logique même de notre protection sociale mutualisée issue du programme du Conseil national de la résistance. Mais cette officine ne s'en arrête pas là, elle vient d'inviter à dîner la directrice de la réglementation à la DG Travail de la Commission européenne Madame Muriel GUIN. A la suite de cette rencontre Mme GUIN défend que cette officine devrait pouvoir négocier les accords collectifs aux côtés des organisations syndicales. Le portage salarial dans son ensemble crée des barrages entre les relations de travail subordonné, entre les salariés et les employeurs. Si nous n'avons réussi à le faire interdire par la loi LCAP nous devons continuer de le revendiquer.

b) L'autoentrepreneur

Le statut d'autoentrepreneur a permis à nombre d'employeurs de contourner le lien de subordination en augmentant leur marge bénéficiaire notamment en ne prenant pas en charge au travers du salaire socialisé la protection sociale du salarié. De fait, les autoentrepreneurs organisent une concurrence déloyale contre le salariat et les salariés. Au bout de quelques années d'ailleurs les autoentrepreneurs dépensent l'essentiel de leur rémunération à leur protection sociale. La loi leur reconnaît aujourd'hui le fait d'être des microentreprises. Jusqu'à présent la présomption de salariat a été un frein au développement de ces pratiques dans nos métiers.

c) La fausse indépendance

Depuis plusieurs années se multiplient en France et en Europe des pratiques obligeant des travailleurs relevant du salariat à se transformer en travailleurs indépendants. Ce développement des faux indépendants a été condamné récemment par la cour de justice de l'Union européenne (4/12/2014). La cour s'est prononcée pour faire bénéficier les travailleurs indépendants engagés sur un même lieu de travail dans les mêmes conditions que des salariés, de leur couverture conventionnelle. Ce même arrêt dénonce clairement la pratique grandissante de recours à des faux indépendants. Cette bataille doit être essentielle pour nous. Nous risquons, à ne pas l'enrayer, de voir se disloquer notre statut de salarié et notre protection sociale afférente. A ce titre nous continuons de revendiquer la transférabilité des droits attachés à la personne du salarié qu'elle ou il soit salarié-e ou indépendant-e.

d) L'autoproduction

Le développement des technologies, l'avènement d'internet et du streaming, la difficulté à rencontrer des entreprises de production garantissant la diversité de la création artistique, le refus de nombreux lieux de jouer leur rôle d'employeur en recourant à de l'emploi direct, entraînent un développement sans précédent de l'autoproduction. Cela est vrai dans le spectacle vivant comme dans la musique enregistrée. Une grande partie des spectacles organisés dans les petits lieux et de la production discographique se fait via l'autoproduction. Par cela nous entendons un artiste interprète qui crée la structure pour se produire. Nous n'irons pas à l'encontre du mouvement. Pour autant, nous devons nous attacher à développer, à encadrer ces micros entreprises de production. Pour ce faire, nous devons travailler à la mutualisation des moyens de production de ces petites structures, voire à des expériences de développement de la sécurité sociale professionnelle et du nouveau statut du travail salarié qui pourrait permettre le maintien du contrat de travail via des fonds mutualisés. C'est un sujet essentiel sur lequel le SNAM-CGT doit poursuivre sa réflexion. Le risque est bien de tomber dans le travail indépendant et de rompre définitivement avec la présomption de salariat.

e) L'encadrement du contrat de cession

Dans l'ensemble de ces pratiques qui tendent à fragiliser notre statut de salarié la généralisation du contrat de cession joue une place importante. Elle tend à obliger les artistes, y compris entrant dans la profession, à créer leur structure pour pouvoir jouer devant leur public. C'est bien ce que nous condamnons en revendiquant un encadrement stricte du contrat de cession mais aussi

à ce que l'attribution des labels structurant le service public des arts et de la culture tienne compte de l'emploi permanent mais aussi de l'emploi direct.

f) Le do it yourself

Allons-nous tout faire tout seul ? Les nouvelles technologies, nous dit-on, permettent à un artiste de la musique, branché sur son ordinateur et sur internet, à faire tout lui-même. Plus besoin de producteur, de diffuseur, de responsable de la communication et du booking, de responsable de la diffusion par voie physique ou par voie numérique. Nous pouvions déjà être auteur compositeur interprète, on veut nous faire occuper tous les métiers liés à la musique. Au-delà de la déqualification généralisée nous ne pouvons que dénoncer ces pratiques qui nient les métiers, les professions, les formations, les qualifications. Nous ne pouvons que nous opposer à une société musicale qui ne serait composée que d'hommes de 25 à 40 ans, blancs et plutôt friqués. Ce serait le résultat du do it yourself, pendu toute sa journée à son écran et à la toile.

II-2 - Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONFEPS)

Depuis plus de dix ans le SNAM-CGT a été l'initiateur et revendique la mise en œuvre de fonds d'aides à l'emploi et, tout particulièrement, à l'emploi direct. Cette démarche nous aura permis de créer le GIP cafés-culture mais surtout d'orienter la Conférence pour l'emploi vers la création d'un fonds dédié à l'emploi. C'est chose faite. Le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) va voir le jour. Il est doté de 90 millions d'euros gérés par le ministère de la culture et de la communication. Nous ne souhaitions pas cela. Forte de ces 90 millions d'euros la ministre de la culture et de la communication nous dit que le budget de son ministère progresse de 5%. Surtout en le faisant gérer par le ministère de la culture et de la communication et non celui du ministère du travail on fait des aides aux emplois dits culturels une spécificité. Il y a confusion d'ailleurs entre subvention et aides à l'emploi. Aujourd'hui, le FONPEPS prévoit la mise en œuvre de 9 mesures. Nous serons particulièrement vigilants et prendrons toute notre place pour que ces aides permettent le développement de l'emploi permanent ou intermittent.

a) Aides aux premiers salariés (APS)

Première embauche en CDI pour les entreprises du champ d'application des annexes 8 et 10. Aides de 1 000 euros par trimestre pendant deux ans, salaire plafond à trois SMIC.

b) Primes à l'emploi pérenne de salariés du spectacle (PEPSS)

Pour toute embauche en CDI prime de 10 000 euros la première année, 8 000 euros la deuxième, 6 000 euros la troisième et 4 000 euros la dernière. Bénéficiaires des annexes 8 et 10 à la date de signature du contrat, salaire plafond à trois SMIC, pas de seuil d'entreprise, prime proratisée 6 temps partiels. Les points a) et b) doivent pouvoir nous servir à renforcer l'emploi permanent dans les labels orchestres et opéras en régions. Le contenu devrait évoluer au regard du bilan. Fort de ces moyens, plusieurs millions d'euros, cela devrait permettre la mise en place d'un plan Landowski pour les chœurs avec création de chœurs permanents symphoniques et lyriques, travail sur la formation et sur la reconversion.

c) Aides à la durée des contrats (ADC)

Prime de 500 euros pour tout contrat de deux mois, 800 euros pour tout contrat de deux mois, 1 800 euros pour tout contrat de six mois et 4 000 euros pour tout contrat d'un an. Limitation aux bénéficiaires annexes 8 et 10, réservé aux entreprises de moins de 100 ETP. Nous veillerons à éviter un effet d'aubaine pour nos employeurs, ce dispositif doit réellement encourager l'emploi dans la durée.

d) Aides aux jeunes artistes diplômés (AJAD)

L'AJAD d'un montant de 1 000 euros par mois est versée pendant quatre mois pour tout contrat d'au moins quatre mois dans les trois ans qui suivent l'obtention de leur diplôme.

e) Aides à la garde d'enfants d'artistes et de techniciens intermittents (AGEDATI)

L'AGEDATI aide les artistes ou techniciens intermittents après leurs congés maternité/paternité ou adoption à travers une aide à la garde d'enfant, sous réserve d'avoir un contrat de travail et de ne pas bénéficier des aides de la CAF. Elle versée jusqu'aux 12 mois de l'enfant à hauteur de 50% maximum du coût.

f) Fonds assurantiel des groupements d'entreprises culturelles (FAGEC)

Ce fonds vise à assurer le maintien des emplois et à garantir les salaires dans les groupements d'entreprise de la culture et de la communication, en cas de défaillance de l'une des entreprises et dans l'attente d'une nouvelle adhésion pendant six mois. Une cotisation des adhérents sera mise en place progressivement.

g) Soutien de l'emploi dans les secteurs fragiles GIP cafés-culture

Le fonds PEPS devrait intervenir à hauteur de 500 000 euros pour soutenir, pour aider l'emploi en complément des collectivités déjà adhérentes et pour le développer au niveau national en incitant à l'adhésion des autres collectivités. En 2017 le GIP pourrait être en capacité de rembourser 50% de la masse salariale de près de 15 000 cachets.

h) Soutien de l'emploi dans les secteurs fragiles : musique, théâtre, danse

Ce dispositif doté de 500 000 euros pour commencer vise à favoriser l'emploi direct d'artistes dans les petits lieux de musique, de théâtre ou de danse. Il fonctionnera comme le GIP cafés-culture par un remboursement d'une part de la masse salariale proportionnelle au nombre d'artistes sur scène. Les institutions éligibles sont les salles de musique jusqu'à 300 places et les salles de théâtre et de danse jusqu'à 100 places. Il sera géré par le CNV.

i) Soutien de l'emploi dans les secteurs fragiles de l'édition phonographique

Ce dispositif vise à favoriser l'emploi direct d'artistes pour des séances d'enregistrement en vue de la production d'un album. Ce fonds rembourse, comme pour le GIP, une part de la masse salariale proportionnelle au nombre d'artistes concernés par l'enregistrement. Les acteurs éligibles sont les TPE, labels d'enregistrement et les enregistrements de jazz, de musique classique ou contemporaine. Il sera mis en œuvre par le CNV sur la base d'une gouvernance spécifique au champ de l'édition phonographique. Le financement par le fonds PEPS sera équivalent à celui versé chaque année par les producteurs phonographiques. Nous travaillons actuellement sur un financement d'un million par la convention collective nationale de l'édition phonographique et d'un million par le ministère.

Comme on le voit, si un certain nombre d'incertitudes reste dans la mise en œuvre de fonds national, il a repris en grande partie les propositions que le SNAM-CGT avait pu faire. Il nous faudra être très présent dans la gouvernance de ces fonds pour éviter des effets d'aubaine. C'est bien l'emploi tout d'abord permanent en CDI en temps plein, la création de nouvelles structures permanentes le plus souvent dans le cadre des labels et des aides à l'emploi direct des artistes qui doivent rester au cœur de ces dispositifs. A ce titre nous souhaitons qu'un plan soit mis en place, abondé par le fonds PEPS, pour créer des troupes permanentes dans le secteur des comédies musicales comme c'est le cas dans bien des pays du monde.

Le SNAM-CGT devra y prendre toute sa place. Par ailleurs, dans un deuxième temps, c'est-à-dire dès le début de l'année 2017 nous allons pouvoir obtenir des aides à l'emploi direct lors des tournées à l'export. Ce dispositif, qui pourrait être doté de 500 000 euros, serait géré avec le bureau export. Deux de nos revendications n'ont pas été satisfaites, nous devons les maintenir. Il s'agit d'aides pour lutter contre la délocalisation des enregistrements de bandes originales et d'aides à l'emploi lors des tournées pour permettre que le même effectif artistique qui a participé à la création soit concerné par la tournée.

II-3 - Le social

A - Égalité entre les femmes et les hommes

Les repères revendicatifs de la CGT dans tous les domaines professionnels prennent en compte les besoins d'évolution des droits humains. Le constat est que la moitié des salarié-e-s sont des femmes. Elles subissent des différences de rémunérations pouvant aller jusqu'à 27 %. Elles sont touchées par la précarité, le temps partiel et le chômage plus que les hommes. Leurs carrières sont plus souvent plafonnées, bloquées… ce qui se traduit par des retraites inférieures de 42 %.

Bien que globalement effective au sein des orchestres permanents à l'exception des cheffes d'orchestre, cette égalité professionnelle n'est pas acquise dans de nombreux secteurs de la musique et du spectacle. Ce n'est plus une question de salaires mais la discrimination perdure et affecte la plupart de nos collègues. Les femmes représentent de 4 à 5,6 % dans les musiques actuelles (hors chanteuses) et les studios de répétition sont fréquentés par seulement 10 % d'entre elles.

Il est indispensable de porter un cahier de revendications sur les discriminations et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à la connaissance de toutes et de tous, afin de casser la doxa réactionnaire qui la génère. Ces revendications doivent trouver un socle commun à toutes les professions principalement dans la négociation collective.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire dont se réclament de nombreux employeurs du spectacle et de l'animation ont signé un accord pour agir sur l'égalité entre les femmes et les hommes portant sur 12 points et mesures et pour orienter les accords de branche qui restent à conclure dans les deux années à venir.

B - Les conventions collectives :

Deux évènements vont profondément marquer le prochain mandat du SNAM-CGT au niveau du social et des conventions collectives. Tout d'abord nous aurons la publication des arrêtés de la DGT sur l'enquête de représentativité 2017. Pour mémoire, les syndicats n'ayant pas fait 8 % dans chacune des branches couvertes par une convention collective ne seront plus jugés représentatifs même si leur confédération l'est encore. La CFTC, la CGC risquent de disparaître et FO si les résultats des dernières élections de représentativité étaient confirmés. Autre actualité brûlante, la mise en œuvre de la loi travail qui va opposer aux accords de branche des accords d'entreprise sur l'organisation et la durée du temps de travail ainsi que sur les congés. Premier changement : les commissions nationales d'interprétation et de conflit n'auront plus à valider les accords d'entreprise dérogatoires.

● CCNEAC

Nous allons ouvrir un nouveau cycle de négociation et notamment négocier les conditions d'emploi des musiciens lors des créations théâtrales et chorégraphiques. Par ailleurs, nous devons continuer la négociation sur la mensualisation et le paiement au cachet. Un autre point a été ouvert qui propose d'augmenter la cotisation FNAS des entreprises de 0,05% ou d'augmenter les salaires pour répondre aux besoins. Dès aujourd'hui l'élargissement du champ de la convention collective est à l'ordre du jour. Il s'agit là de couvrir par ladite convention, les salariés des collectivités territoriales relevant de l'application du code du travail (interprétation de la jurisprudence du tribunal des conflits par la loi LCAP).

● **CCNSVP**

Nous devons continuer à mettre en œuvre l'ensemble des clauses de la convention collective :

- mise en œuvre du CASC (comité interentreprises chargé des activités sociales et culturelles) ;
- développer le travail des conseillers conventionnels des salariés et travailler à l'organisation de leurs premières élections dans la branche ;
- mise en place du CHSCTE de branche ;
- révision des barèmes plancher et plafond ;
- mise en œuvre du droit à répétition que le fonds mutualisé Audiens tarde à créer.

● **CCNEP**

Les travaux vont être particulièrement nourris. Il s'agit de conclure l'ensemble des négociations ouvertes par le protocole sur le partage équitable de la valeur à l'heure du numérique (Marc Schwartz) et la promulgation de la loi LCAP. A ce titre, de nombreux points vont être négociés :

- mise en œuvre du fonds d'aides à l'emploi ;
- négociation sur la rémunération du streaming et sur celle de la synchro ;
- négociation sur l'assiette des rémunérations ;
- les contrats d'artistes interprètes et leurs clauses minimales mais aussi doit-on maintenir le paiement différé des droits dans le cadre de la convention ?
- suivi de la gestion des rémunérations proportionnelles aux recettes d'utilisation par la mise en place de la commission paritaire de suivi en attendant la décision des sociétés civiles d'artistes interprètes pour les prendre en charge…

● **Production audiovisuelle**

L'arrêté d'extension de l'annexe Musicien doit intervenir dans les semaines qui viennent. Le SNAM-CGT devra mettre en place un groupe de suivi qui pourrait être commun à celui de la convention collective nationale de l'édition phonographique et de celle du cinéma. Un premier bilan des barèmes et des salaires, tout comme des rémunérations prévues par la CCNAV, sera nécessaire à mi-mandat.

● **CCN Cinéma**

Les travaux en CMP n'ont toujours pas permis d'ouvrir la négociation sur les conditions d'emploi des musiciens pour l'enregistrement des bandes originales. Leur présence à l'image dans un rôle de musicien étant couvert par les dispositions adoptées pour les comédiens.

● **CCN enregistrement du spectacle vivant**

Nous sommes toujours dans l'attente du démarrage de la négociation en CMP avec les branches du spectacle vivant, de l'édition phonographique, de l'audiovisuel et du cinéma, et avec les diffuseurs audiovisuels. Cette négociation tarde à démarrer, c'est un enjeu essentiel du prochain mandat.

C – Le GUSO

Nous devons réussir la transformation des déclarations uniques simplifiées comme cela a été acté au comité de suivi. Il s'agit, en l'occurrence, de permettre au Guso d'encaisser les contributions sociales afin de nourrir dans le champ du GUSO l'ensemble de notre protection sociale. Pour y parvenir des négociations seront ouvertes dans le champ de nombreux accords afin de contourner les taux planchers qui sont inapplicables dans le champ du GUSO. La gouvernance du GUSO par la DGCA et la DGEFP devrait nous permettre d'encadrer largement son développement.

D – Courbe de carrière

Nous continuons dans notre orientation de développer une courbe de carrière pour tous les salariés quel que soit leur type de contrat. C'est ainsi que des négociations devront s'ouvrir pour assurer une courbe de carrière pour les salariés engagés en CDD. Cette courbe de carrière déposera sur une cotisation spécifique perçue par un fonds mutualisé qui versera les rémunérations pour prendre en compte l'ancienneté.

III - L'enseignement et l'éducation artistique

Il est nécessaire de bien différencier l'enseignement artistique et les activités liées aux nouveaux rythmes scolaires, qui sont des activités éducatives d'animations qui ne rentrent pas dans le champ de l'enseignement.
Les terminologies d'éducation artistique et enseignements artistiques doivent être plus claires : l'enseignement artistique participe à l'éducation artistique mais l'éducation artistique n'est pas forcement de l'enseignement artistique.

III.1 - L'enseignement

III.1.1 - La place et les diplômes de l'enseignement artistique

La réévaluation des diplômes du DE et du CA achevée en 2016 devra conduire à terme à une équivalence de ces deux diplômes au grade de licence et de Master, et à une réévaluation des salaires dans la Fonction Publique territoriale.

La formation est un véritable enjeu et il faut veiller à un bon équilibre entre le nombre de formations délivrées et le bassin d'emploi possible pour les étudiants diplômés en quête d'un emploi.
Même si la VAE est devenue incontournable dans la plupart des établissements supérieurs sous tutelle du ministère de la culture et de la communication, son organisation nécessite une meilleure cohérence et un respect formel des règles du livret II. Par ailleurs les deux CNSMD doivent les mettre en place rapidement.
Il serait souhaitable d'apporter des modifications dans la convention collective nationale de l'animation afin que les diplômes d'enseignement soient valorisés et apportent une meilleure rémunération.

III.1.2 - La précarité dans l'enseignement artistique

Malgré tous les cas litigieux formalisés par la jurisprudence sur les vacataires, aucune amélioration n'a été apportée dans la loi, et les abus sont toujours aussi nombreux. Il faut donc continuer à essayer qu'il n'y ait plus de «faux vacataires» mais des vrais contrats à minima en CDD sur des emplois qui sont des vrais emplois permanents.
Dans la fonction publique territoriale l'abus de CDD s'accentue et les concours pour accéder à la titularisation sont de plus en plus rares. Il faut mener le combat avec la Fédération CGT des services publics afin d'améliorer la situation de ces agents en situation durable de précarité.
Dans le cas de la convention collective nationale de l'animation il faut mener la bataille avec les syndicats de l'animation pour renégocier la dérogation conventionnelle au temps de travail minimum portée à seulement deux heures pour les enseignants artistiques et également se battre pour un salaire plus élevé correspondant à leurs années de formation.
Dans tous les cas il faut réaffirmer l'équilibre entre le face à face pédagogique et les activités collectives afin que les structures d'enseignement cessent de vouloir faire des économies en mettant en avant les cours collectifs sous des prétextes pédagogiques, alors que leur seule logique est une logique d'économie, qui à terme réduit les emplois des enseignants.

III.1.3 - La démocratisation de l'enseignement artistique

L'État se doit de rétablir une véritable égalité d'accès du plus grand nombre aux enseignements artistiques. Il doit donner un signal normatif fort en direction des exécutifs locaux. Les événements et les faits de violence sur notre territoire prouvent la nécessaire prise en compte de la culture pour emmener la population à construire leur citoyenneté. Les dérives qui poussent (les dernières élections régionales le prouvent) les jeunes à voter pour des partis d'extrême droite doivent nous conduire à réfléchir sur une politique culturelle riche et ambitieuse. La culture doit être de plus en plus ouverte aux enfants (de toutes les origines), à tous les publics, dans tous les quartiers, dans tout le pays. L'enjeu c'est la diversité, l'accès à toutes et tous, contre les amalgames racistes et le repli sur soi, pour la liberté d'expression, le débat d'idées…

L'Etat doit poursuivre l'effort en direction des bourses destinées aux étudiants des Conservatoires les plus démunis et rétablir entièrement les subventions allouées aux conservatoires. Ces bourses devraient être de vraies bourses et pas des aides individuelles comme aujourd'hui.
La création de «classes préparatoires» telles que définies dans la loi LCAP ne doit en aucun cas pénaliser certains conservatoires en leur ôtant une partie de formations diplômantes et une partie de leurs subventions.

III.1.4 - La syndicalisation dans l'enseignement artistique

La syndicalisation est difficile dans ce métier toujours plus précaire avec des temps de travail morcelés dans plusieurs structures publiques ou privées. Nos syndicats doivent continuer leur campagne de syndicalisation et revaloriser le dialogue social dans les établissements d'enseignement artistiques privés (associatif) notamment en exploitant la disposition conventionnelle de l'article 2-3 de la CCNA relative aux délégués syndicaux dans les entreprises de 6 à 10 salariés.

III.2 L'éducation artistique

Dans un contexte mondial où les questions de culture et d'identités sont exacerbées et utilisées à des fins anti-démocratiques et totalitaires, il faut réaffirmer l'importance d'un accès réel et sérieux pour tous à l'art et à la culture.
Aussi, si l'éducation artistique prônée par les ministères de l'éducation et de la culture est un concept louable, ce dernier doit être travaillé afin de ne pas être dilué dans un concept socio-éducatif aux contours souvent trop flous et démagogues notamment envers les classes populaires.

En conséquence, si l'éducation artistique doit comprendre un grand nombre d'acteurs : enseignants, artistes interprètes, compositeurs, éducateurs... c'est en respectant l'identité et le cœur profond de chacun de ces métiers que l'éducation artistique et culturelle sera efficace.

La mise en place de politiques sur l'éducation artistique ne doit donc pas avoir pour effet de faire déroger de leur mission et de leur formation les différents acteurs qui pourraient y participer comme nous le constatons trop souvent.

Pour exemple, considérant son inscription dans la loi LCAP en lien avec les établissements d'enseignement artistique, il conviendra de travailler avec les ministères de tutelle afin que les enseignants artistiques ne voient pas leurs missions glisser vers des missions d'animation, ceci n'ayant pour seul but que de faire des économies.

En effet si enseigner est éduquer, éduquer n'est pas nécessairement enseigner.

L'enseignement artistique comme toute transmission de savoir et de partage est un processus qui s'inscrit dans un temps long et doit s'effectuer dans les conditions adéquates.

Il va de même pour les autres métiers sollicités. C'est donc en donnant les moyens financiers nécessaires, en travaillant rigoureusement aux contours de ce concept et en respectant chaque acteur de sa mise en œuvre , que l'éducation artistique et culturelle prendra tout son sens et pourra ainsi devenir un véritable outil d'émancipation et d'émulation pour notre pays.

IV - La formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie professionnelle constitue un élément déterminant de la sécurisation des parcours professionnels et de la promotion sociale des artistes. Nous veillerons à ce que l'articulation optimale emploi/formation initiale et continue soit un critère déterminant de l'offre et de son évaluation.

IV.1 - AFDAS

La réforme de la formation professionnelle a amené des bouleversements dans son accès pour certaines catégories de musicien-e-s après sa mise en place. En effet, bien que visant à améliorer le droit à la formation, cette réforme profonde des organismes collecteurs paritaires agréés (OPCA) fragilise les droits à la formation acquis pour les professions du spectacle. La réorganisation du «marché de la formation» que les organismes de formation opèrent et les libéralités que les employeurs peuvent aujourd'hui exercer sont de nature à pouvoir affaiblir notre OPCA et si nous n'y sommes pas assez vigilants.
Les musiciens ne bénéficient des services de l'AFDAS qu'à 11% des formations prises en charge ; la place que nous occupons au sein de l'OPCA doit nécessairement se renforcer et faire œuvre pour une meilleure adaptation à la demande des salarié-e-s intermittents et permanents en matière de formation professionnelle.

IV.2 - Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF)

Le rôle des CPNEF (SV et AV) devient aujourd'hui plus pertinent sur l'observation prospective des métiers, des qualifications et des compétences en lien avec l'AFDAS, ainsi que sur l'établissement du répertoire des formations. Ce dernier doit être enrichi de façon à adapter les offres trouvant des difficultés sur les DIF et les CPF et au regard des appréciations des salarié-e-s mieux prises en compte par les critères employés au sein des commissions paritaires. L'aspect transversal des CPNEF et de l'AFDAS doit aussi se concrétiser plus profondément avec le CNFPT pour mieux ouvrir les droits à formation des professionnels du spectacle dont la situation atypique est souvent un obstacle.

V - L'orga et la syndicalisation

Une attention toute particulière devrait être portée sur les nécessaires campagnes de syndicalisation. La mise en œuvre et la valorisation de notre activité : fonds d'aides à l'emploi, conventions collectives, activités des branches, PLA, fonds de soutien, international… doivent nous permettre de développer de vastes campagnes de syndicalisation auprès des artistes interprètes et enseignants de la musique et de la danse quels que soient leur âge, leur sexe…

La réorganisation de la direction du SNAM avec un poste dédié à l'organisation devrait permettre l'organisation et le suivi de ces campagnes.

VI - Une nouvelle direction pour le SNAM

Si le Secrétaire Général qui était en responsabilité depuis 1997, et qui était dirigeant-salarié depuis fin 1992, quitte ses responsabilités à l'occasion de son départ en retraite, les militants pressentis pour constituer la future équipe sont des militants investis dans le SNAM, leurs syndicats respectifs, les branches, la FNSAC ou la CGT depuis des décennies. C'est le gage d'une certaine continuité.
Parallèlement, cette succession est aussi l'occasion d'une certaine restructuration. Au fil de ces derniers mois et dernières années, des entrées financières nouvelles et relativement structurelles sont apparues avec l'entrée en vigueur des FCAP. Même si leur répartition et donc leurs montants peuvent varier tous les 4 ans, notamment en fonction de nos résultats dans les élections de représentativité, ils constituent des ressources stables qui pourraient même aller en augmentant du fait de leur entrée en vigueur progressive. Ainsi nous pouvons nous attendre à percevoir à l'avenir des sommes au titre de la CCN de l'édition phonographique ou de celle de l'audiovisuel, au titre desquelles nous ne touchons rien actuellement. Le SNAM, dans le cadre d'un budget prévisionnel à l'équilibre sur la base des ressources actuelles, décide donc d'élargir son équipe permanente de dirigeants-salariés afin de pallier aux difficultés de ces dernières années. En dehors - ou en plus – de tout ce qui constitue l'activité de représentation du SNAM à l'extérieur, l'accent sera mis sur le lien avec les syndicats, le fonctionnement des branches, la formation syndicale, la communication interne et externe et le suivi d'organisation. Renouer les liens avec les syndicats, montrer l'utilité du SNAM aux adhérents de nos syndicats, mieux nous faire connaitre dans la profession et progresser en syndicalisation sont des enjeux du prochain mandat.
Pour autant, imaginer être une organisation à la hauteur des enjeux sans l'implication forte des militants des syndicats locaux, des branches et du BE serait une grave erreur. L'équipe permanente sera au service de tout le SNAM, de toutes les branches, de tous les syndicats mais le champ est si vaste qu'elle ne pourra faire face seule. Dans ce sens, et alors que depuis des années nous peinons sur ce terrain, mandat est donné à la Direction élue de rechercher par tous moyens à augmenter le temps de délégation ou de détachement dont pourraient bénéficier des militants issus de nos syndicats.
Au niveau de la gouvernance et de la nécessaire transparence sur ce qui se fait et ce qui se dit au sein du SNAM et à l'extérieur, le Bureau exécutif aura mandat d'adopter rapidement des règles de fonctionnement. Elles concerneront la fréquence des échanges écrits et oraux entre les membres de l'équipe permanente des salariés-dirigeants, le Secrétariat, le Bureau Exécutif et les syndicats. Elles prévoiront aussi la transmission des comptes rendus - même succincts - de réunions auxquelles participent des représentants du SNAM.

VII – La formation syndicale

La nécessité d'ouvrir la porte des syndicats aux jeunes professionnel-le-s doit se conjuguer avec une solide formation syndicale permettant à chacune et chacun de trouver sa place et son rôle dans nos syndicats et de détecter les futurs dirigeant-e-s de l'Union. Cette formation demande à être stimulée notamment par l'obtention de nouveaux droits en matière de délégation pour les salarié-e-s intermittents du spectacle, à l'instar des dispositions conventionnelles acquises dans le champ de l'intérim accordant le maintien d'une délégation entre deux missions de travail.

Un calendrier et un suivi des programmes de formations syndicales au sein du SNAM-CGT doit être rapidement mis en place pour assurer une plus grande présence des militants dans les instances syndicales et pour assumer convenablement les divers mandats ouverts à notre organisation comme à la fédération.

Motions

● Motion d'actualité présentée par le SDAMP-CGT

Aujourd'hui, les parquets n'hésitent plus à recourir à des peines de prison ferme contre des syndicalistes. Ces dangereux délinquants n'ont pourtant fait que participer à des actions en vue d'empêcher la fermeture de leurs lieux de travail, usine et atelier. C'est une répression sans précédent qui a été mise en œuvre contre les syndicalistes qui luttent.

Parmi eux nos secteurs d'activité ne sont pas épargnés, ce sont sept de nos camarades dont Loïc Canitro qui sont inculpés aujourd'hui pour avoir voulu protester auprès du patronat de la casse de nos droits sociaux. Ils sont victimes d'une manipulation du parquet et d'un procès politique au service de la criminalisation du mouvement social. Les syndicats de musiciens membres de l'union nationale des syndicats d'artistes musicien-e-s CGT de France réunis en congrès statutaire tiennent à exprimer leur soutien à nos camarades et au delà, à tous les syndicalistes victimes de cette répression.

● Motion présentée par le SAMPL

L'autoentrepreneur

Le statut d'autoentrepreneur a permis à nombre d'employeurs de contourner le lien de subordination en augmentant leur marge bénéficiaire notamment en ne prenant pas en charge au travers du salaire socialisé la protection sociale du salarié. De fait, les autoentrepreneurs organisent une concurrence déloyale contre le salariat et les salariés. Au bout de quelques années d'ailleurs les autoentrepreneurs dépensent l'essentiel de leur rémunération à leur protection sociale. La loi leur reconnaît aujourd'hui le fait d'être des microentreprises. Jusqu'à présent la présomption de salariat et la circulaire du ministère de la culture ont permis de marginaliser le développement de ces pratiques dans nos métiers.

PROPOSITION DU SAMPL-CGT

La loi déontologie 2016-483 du 20/04/2016 interdit le cumul d'activité avec le régime de l'autoentreprise (microentreprise) pour les fonctionnaires ou les agents soumis au code du travail travaillant sur un emploi permanent entre 70% et le temps complet.
Dans l'enseignement artistique, de nombreux emplois permanents de la fonction publique territoriale sont des emplois à temps non complet obligeant les agents à travailler sur plusieurs établissements et sur plusieurs statuts (emploi public/ emploi associatif ou profession libérale ou autoentreprise).
Avant cette loi, des enseignants à 80% dans la FPT cumulaient avec le régime de l'auto entreprise pour avoir un salaire décent (c'est surtout le cas en milieu rural où il est quasiment impossible d'avoir un emploi à temps complet dans la même collectivité).
De plus en plus d'écoles de musique associatives (exemple Montluel 01) servent d'organisme de mise en relation profs/élèves demandant aux profs d'être autoentrepreneurs en prenant une commission sur le prix de facturation (comme airbnb, uber ou blablacar). Étant donnée l'absence de concours de la filière artistique depuis 2011 pour les ATEA et l'espacement des concours pour les autres cadres d'emploi, le SNAM CGT craint que les collectivités fassent appel à ce régime sans commune mesure avec le statut des fonctionnaires ou nos garanties collectives.
C'est pourquoi nous travaillerons afin d'empêcher ces dérives.

● Motion d'urgence présentée par le SAMMAR

La situation de l'Orchestre Régional Avignon Provence reste très préoccupante. En effet, une réunion plénière du Conseil d'Administration, en présence du préfet de Vaucluse, s'est tenue jeudi 8 décembre 2016.
A cette occasion, les représentants du personnel issus de la section syndicale de l'orchestre d'Avignon du SAMMAR-CGT ont exprimé fermement leur volonté de participer à cette réunion comme l'autorise le code du travail dans son article L432-6. Mais nos camarades ont été «gentiment» priés de quitter la salle après une brève intervention. Leurs deux questions concernaient le vote du budget et le recrutement de cinq musiciens, en attente depuis des mois.
Le budget n'a pas été voté pour la 1ère fois de l'histoire de l'orchestre.
Le recrutement des musiciens a été à nouveau ajourné sine die, dans l'attente de la mise en place d'un EPCC entre orchestre et opéra du grand Avignon.
Pour rappel : alors qu'un poste administratif a été créé, qu'un autre poste administratif a été pourvu récemment, deux postes de musiciens (alto tuttiste et contrebasse) ont été supprimés, avec comme résultat de baisser l'effectif décidé lors de la restructuration de l'ORAP en 2009, en contradiction avec les engagements pris en échange de la participation des musiciens au plan de redressement. Aucun musicien ne sera recruté tant que la mission pour la mise en place de l'EPCC n'aura abouti.
Face à cette situation particulièrement préoccupante, le SNAM réuni ce lundi 12 décembre 2016 en congrès demande à toutes les autorités de tutelles de mettre en œuvre, en urgence, tous les moyens pour pérenniser cet orchestre indispensable à la ville d'Avignon et toute sa région alentour.

Alerte

Bordeaux, Avignon, Montpellier, Metz …
Les emplois permanents des artistes interprètes de la musique et de la danse menacés

En mettant sur un pied d'égalité les labels qui organisent le service public des arts et de la culture et les conventionnements, la loi LCAP peut servir à remettre en cause la démocratisation culturelle, l'accès pour tous et l'équité territoriale. En s'appuyant sur les prétendus droits culturels qui peuvent être mis en avant pour légitimer le désengagement financier des collectivités et le repli sur des politiques culturelles populistes et communautaristes.
Les premiers à en faire les frais sont les ensembles permanents et leurs emplois artistiques permanents. Ainsi, dans ce contexte et sous couvert de la diminution souvent drastique des dotations aux collectivités, des ensembles sont en difficulté ; le ballet de l'Opéra de Bordeaux, et son directeur Marc Minkowski qui avait promis ne pas diriger l'orchestre et qui se programme, l'orchestre d'Avignon menacé dans ses moyens, les orchestres de l'Opéra de Montpellier et la Philharmonie de lorraine à Metz...
Ce sont bien les emplois permanents qui sont menacés et par cela les moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions de service public. Ces situations sont en totale contradiction avec la politique prétendument prônée par le gouvernement par le biais des 90 millions d'euros attribués au fonds d'aides à l'emploi !

Depuis deux décennies, mais tout particulièrement depuis le quinquennat Sarkozy (la droite hystérique, ou "décomplexée"...) nous assistons à une "relève" assez catastrophique des générations d'élus locaux, de toutes tendances, qui avaient connu et promu la décentralisation et la démocratisation culturelles – pour faire simple : de Malraux à Jack Lang (même si leurs démarches furent différentes). L'élitisme pour tous, cher à Jean Vilar, n'est plus de mise, et on assiste de plus en plus à une ségrégation sociale par les contenus : les masses sont invitées à mépriser tout ce qui donne à penser – invention du concept de "bobo", stigmatisation de l'élitisme et de l'hermétisme supposés de tout ce qui s'élève un peu au-dessus du simple divertissement, etc. Les dernières élections municipales ont marqué une étape importante dans cette dégringolade, où l'on a vu, et pas seulement dans les villes ayant basculé à la droite extrême, voire à l'extrême-droite, des reprises en mains de structures culturelles, tant au plan des finances que des contenus. Tout se passe comme si la pression idéologique des démagogies convergentes : anti-État, anti-fiscale, anti-service public, anti-syndicale et anti-culture, était tellement forte, que des élus issus de courants politiques a priori bien disposés, se sentaient tout à coup obligés de donner des gages à un certain électorat, et de montrer qu'ils étaient capables de faire aussi "bien" que le FN.
Ce ne sont pas les prétendus droits culturels qui seront une réponse à ces positionnements populistes et démagogiques.

Une fois de plus le Snam-Cgt et ses syndicats, les artistes interprètes de la musique et de la danse, musiciennes et musiciens, chanteuses et chanteurs, danseuses et danseurs, vont se mobiliser pour la défense de leurs emplois et donc du service public des arts et des lettres afin de garantir l'accès pour tous à tous les répertoires. Nous serons particulièrement vigilants sur la poursuite de l'élaboration des arrêtés labels, du vote des financements et de budgets.
Dans les prochaines semaines nous nous ferons entendre car nous n'abandonnerons jamais la bataille pour la diversité culturelle, une création de qualité et les moyens pour la démocratisation. La culture et l'éducation sont des enjeux majeurs pour lutter contre le populisme et l'obscurantisme qui tue. Les artistes interprètes des ensembles permanents répondront présents !